

9.1	Les personnels selon leur affectation budgétaire	290
9.2	La féminisation du personnel	292
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	294
9.4	Les enseignants du premier degré public	296
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	298
9.6	Les enseignants du premier degré privé	300
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	302
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	304
9.9	Les enseignants du second degré privé	306
9.10	Les enseignants du second degré « face à élèves » par type d'établissement	308
9.11	Les enseignants du second degré « face à élèves » par discipline	310
9.12	Le service des enseignants dans le second degré	312
9.13	L'encadrement des élèves dans le second degré	314
9.14	Le temps de travail des enseignants du premier et du second degré public	316
9.15	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	318
9.16	Les enseignants du supérieur par discipline	320
9.17	Le personnel administratif, technique et d'encadrement [1]	322
9.18	Le personnel administratif, technique et d'encadrement [2]	324
9.19	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	326
9.20	Les départs en retraite des personnels	328
9.21	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré public	330
9.22	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	332
9.23	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	334
9.24	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	336
9.25	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	338
9.26	Les concours de recrutement de personnels ASS et des bibliothèques	340
9.27	Les concours de recrutement de personnels ITRF	342

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM en 2013-2014, 1 162 500 personnes, dont 78,4 % d'enseignants, sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur) [1]. Leurs lieux d'exercice sont variés (établissements scolaires, rectorats, enseignement supérieur...). Ainsi, parmi les enseignants, les 327 000 professeurs des écoles exercent très majoritairement dans le premier degré public, une minorité d'entre eux occupant des fonctions dans le second degré, en Segpa principalement. De même, la plus grande part des professeurs certifiés et agrégés (243 100 et 56 200) exercent dans le second degré public, mais plus d'un agrégé sur dix est affecté dans l'enseignement supérieur, cette proportion étant beaucoup plus faible (2,3 %) pour les certifiés et professeurs d'éducation physique (Peps). Les non-enseignants pour leur part exercent des fonctions dans des domaines très diversifiés : inspection, direction d'établissement, information, orientation, éducation, administration, santé.

L'ensemble de ces personnels relève principalement des programmes de la mission interministérielle : « Enseignement scolaire (Mies) » qui regroupe les personnels de l'éducation nationale ; programmes 140 « Enseignement du premier degré public », 141 « Enseignement du second degré public », 230 « Vie de l'élève », 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et 139 « Enseignement privé du premier et du second degré ». Un agent sur dix est rémunéré au titre de la mission « Recherche et enseignement supérieur (Mires) » et de deux de ses programmes (150 : « Formations supérieures et recherche universitaire », 231 « Vie étudiante »).

Les femmes représentent 68,1 % de l'ensemble la population et sont plus nombreuses parmi les non-enseignants (70,3 % contre 67,5 % chez les enseignants) [2]. La plupart des agents sont titulaires (87,2 %) avec toutefois des différences importantes, parmi les enseignants, entre le premier et le second degré, les non-titulaires étant plus nombreux dans le second degré, ceux du secteur public exerçant essentiellement dans ce degré d'enseignement. Par ailleurs, la part des non-titulaires parmi les enseignants est nettement plus forte dans le privé. Les agents à temps partiel constituent 16,7 % des effectifs. Leur nombre est élevé parmi les personnels rémunérés au titre du programme « Vie de l'élève » (55,3 %), du fait du nombre important d'assistants d'éducation.

Définitions

Les personnels

Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics et privés sous contrat au cours de l'année scolaire 2013-2014.

Les enseignants

Enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement scolaire public et privé et supérieur public, et ceux, titulaires, affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux de l'enseignement scolaire en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'enseignement supérieur, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et praticiens hospitalo-universitaires (AHU et PHU), moniteurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, contractuels doctorants.

La catégorie « autres enseignants » désigne majoritairement, dans le secteur public, les professeurs contractuels et les chargés d'enseignement. Dans l'enseignement privé, elle regroupe les adjoints et les chargés d'enseignement.

Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Sont également comptabilisés dans cette catégorie les enseignants exerçant en rectorat ou dans les services départementaux de l'éducation nationale rémunérés au titre du programme « Soutien ».

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

Voir « Définitions » en 4.19.

Loi LRU

Voir « Définitions » en 1.8.

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006 relative aux lois de finances. La Lof se décline en missions, programmes et actions (voir « Définitions » en 10.2).

 Sources : MENESR-DEPP

- Fichier de paye, janvier 2014.

- Annuaire EPP, Agora, Popée-Bib et Popée-ITRF (février 2014), Gesup (MENESR-DGRH, mai 2014).

 Pour en savoir plus

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) 12.08.

[1] Les personnels enseignants et non enseignants selon le programme budgétaire en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public)

	Programme 140 - 1 ^{er} degré public		Programme 141 - 2 nd degré public		Programmes 150 et 231 - Supérieur		Programme 139 - 1 ^{er} et 2 nd degrés privés	Programmes 214 et 230 - Soutien et Vie de l'élève	Total
	Total	dont enseignement	Total	dont enseignement	Total	dont enseignement			
Corps enseignants et non enseignants du secteur public	324 814	322 934	441 137	380 627	122 627	71 368	1 367	137 859	1 027 804
Professeurs des écoles et instituteurs	322 338	321 947	11 144	9 781	44	43	71	34	333 631
Professeurs agrégés et chaires supérieures	32	32	48 300	48 184	7 181	7 170	625	51	56 189
Professeurs certifiés et Peps	95	95	236 943	236 387	5 610	5 604	382	87	243 117
Prof. lycées professionnels	7	7	57 156	56 849		308	307	21	57 552
Maîtres de conférence des universités					37 247	37 247			37 247
Professeurs des universités					20 546	20 545		1	20 546
Autres enseignants	853	853	30 267	29 426	452	452	229	636	32 436
Personnels non enseignants	1 489		57 327		51 239			137 029	234 736
Corps enseignants du secteur privé	4	4	3	3	2	2	134 727		134 736
Professeurs des écoles, instrits et suppléants	4	4					43 726		43 730
Professeurs agrégés et chaires supérieures			3	3			2 851		2 854
Professeurs certifiés et Peps							55 938		55 938
Prof. lycées professionnels							10 276		10 276
Autres enseignants					2	2	21 936		21 938
Ensemble des personnels	324 818	322 938	441 140	380 630	122 629	71 370	136 094	137 859	1 162 540

Lecture - Parmi les 333 631 professeurs des écoles et instituteurs, 322 338 sont rémunérés au titre du programme budgétaire 140 et 321 947 d'entre eux font de l'enseignement. 11 144 sont regroupés dans le programme 141, 9 781 au titre de l'enseignement.

[2] Les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public)

	Enseignants			Autres personnels			Ensemble		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré public (1)	322 082	856	322 938	1 841	39	1 880	323 923	895	324 818
Âge moyen	41,6	32,6	41,6	52,0	36,7	51,7	41,7	32,8	41,6
% de femmes	82,2	76,9	82,2	48,6	84,6	49,3	82,0	77,2	82,0
% temps partiel	12,0	7,1	12,0	1,8	-	1,8	12,0	6,8	11,9
Enseignement du second degré public (1)	355 423	25 207	380 630	56 581	3 929	60 510	412 004	29 136	441 140
Âge moyen	43,8	40,4	43,6	48,3	40,2	47,8	44,4	40,4	44,1
% de femmes	58,3	56,1	58,2	71,1	85,1	72,0	60,1	60,0	60,1
% temps partiel	9,3	29,1	10,6	9,1	22,8	10,0	9,2	28,3	10,5
Enseignement du supérieur	70 968	402	71 370	50 667	592	51 259	121 635	994	122 629
Âge moyen	47,2	42,4	47,2	46,2	38,5	46,1	46,8	40,1	46,7
% de femmes	37,6	35,3	37,6	62,7	56,3	62,6	48,1	47,8	48,1
% temps partiel	nd	nd	nd	8,0	9,5	8,0	nd	nd	nd
Enseignement du premier degré privé	39 318	4 061	43 379				39 318	4 061	43 379
Âge moyen	43,5	36,0	42,8				43,5	36,0	42,8
% de femmes	91,2	92,0	91,3				91,2	92,0	91,3
% temps partiel	14,0	37,2	16,2				14,0	37,2	16,2
Enseignement du second degré privé	73 581	19 134	92 715				73 581	19 134	92 715
Âge moyen	46,6	38,6	44,9				46,6	38,6	44,9
% de femmes	66,3	65,6	66,2				66,3	65,6	66,2
% temps partiel	14,1	44,0	20,2				14,1	44,0	20,2
Programme soutien				21 086	2 456	23 542	21 086	2 456	23 542
Âge moyen				47,7	40,9	47,0	47,7	40,9	47,0
% de femmes				72,7	75,0	73,0	72,7	75,0	73,0
% temps partiel				16,1	14,9	16,0	16,1	14,9	16,0
Programme vie de l'élève (2)				22 660	91 657	114 317	22 660	91 657	114 317
Âge moyen				45,9	32,4	35,1	45,9	32,4	35,1
% de femmes				83,4	70,0	72,7	83,4	70,0	72,7
% temps partiel				20,3	64,0	55,3	20,3	64,0	55,3
Total	861 372	49 660	911 032	152 835	98 673	251 508	1 014 207	148 333	1 162 540
Âge moyen	43,5	39,3	43,3	47,2	32,9	41,6	44,0	35,1	42,9
% de femmes	67,7	62,9	67,5	70,1	70,7	70,3	68,1	68,1	68,1
% temps partiel	11,1	35,2	12,5	11,3	60,8	30,7	11,1	52,2	16,7

(1) Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent désormais un service à temps plein en école ou en établissement.

(2) Y compris les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM en 2013-2014, 791 400 femmes sont rémunérées au titre du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles représentent 68,1 % de l'ensemble du personnel, 66,3 % des enseignants du secteur public, 74,2 % de ceux du secteur privé et 70,3 % des non-enseignants.

Dans le secteur public, les enseignants du premier degré sont très majoritairement des femmes (82,2 %) [1]. C'est également le cas dans le second degré public (58,2 %), particulièrement parmi les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive (62,1 %). En revanche, l'enseignement supérieur est majoritairement masculin (37,6 % de femmes). Parmi l'ensemble des enseignants, les femmes sont en moyenne plus jeunes (respectivement 42,1 ans et 45,0 ans). Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à exercer à temps partiel (14,1 % et 4,7 % soit trois fois plus).

La féminisation des corps enseignants du secteur privé est plus accentuée que celle du secteur public [2]. La part des femmes est plus importante (74,2 %) que celle des hommes, en particulier dans le premier degré (91,3 %). Comme dans le secteur public, elles sont plus jeunes que les hommes : 44,0 ans et 45,1 ans en moyenne. Elles sont plus souvent à temps partiel (20,2 %), mais les écarts avec les hommes (15,4 %) sont moins importants que dans le secteur public.

Les femmes représentent 70,3 % des agents non enseignants, dont 84,9 % des personnels administratifs, sociaux et de santé [3]. C'est chez les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation qu'elles sont les moins nombreuses (53,9 %). Plus du tiers des femmes non enseignantes sont à temps partiel (contre un homme sur cinq).

Définitions

Champ

Enseignants et non-enseignants du secteur public, enseignants du secteur privé sous contrat. France métropolitaine et DOM y compris Mayotte pour le secteur public, hors Mayotte pour le secteur privé sous contrat.

Les enseignants

Instituteurs et professeurs des écoles, directeurs d'école ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir du fichier de gestion (annuaire Gesup) pour les enseignants titulaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans les effectifs présentés, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants.

Les autres personnels

Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation ou sont des personnels administratifs, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'éducation nationale et en rectorat et rémunérés le plus souvent sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

PLP, PEGC

Voir « Définitions » en 9.7.

ASS, ITRF, DIOE

Voir « Définitions » en 9.17.

 Sources : MENESR-DEPP

- Fichier de paye, janvier 2014.

- Annuaires EPP, Agora, Popée-Bib et Poppée-ITRF (février 2014), Gesup (MENESR-DGRH, mai 2014).

[1] Les enseignants du secteur public en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignants dans le premier degré	322 938	265 468	82,2	41,0	44,2	41,6	13,9	3,1	12,0
<i>dont : professeurs des écoles</i>	315 487	260 260	82,5	40,9	44,1	41,5	14,0	3,1	12,1
<i>instituteurs</i>	6 460	4 471	69,2	47,4	46,8	47,2	13,4	4,0	10,5
<i>instituteurs suppléants</i>	196	130	66,3	33,8	35,0	34,2	19,2	7,6	15,3
Enseignants dans le second degré	380 630	221 369	58,2	42,9	44,4	43,6	14,4	5,3	10,6
<i>dont : professeurs de chaire supérieure</i>	2 090	688	32,9	52,8	53,7	53,4	0,3	0,2	0,2
<i>professeurs agrégés</i>	46 097	23 822	51,7	43,6	44,9	44,2	11,2	4,1	7,8
<i>professeurs certifiés et Peps</i>	236 387	146 847	62,1	42,5	43,7	43,0	14,3	4,3	10,5
<i>professeurs de lycée professionnel</i>	56 849	27 927	49,1	45,4	46,1	45,7	9,4	3,0	6,2
<i>professeurs ens. général de collège</i>	2 649	1 504	56,8	57,7	57,8	57,8	19,3	9,2	14,9
Enseignants dans le supérieur (1)	71 370	26 853	37,6	45,9	48,0	47,2	nd	nd	nd
Total	774 938	513 690	66,3	42,1	45,0	43,1	14,1	4,7	11,2

(1) Enseignants titulaires, y compris les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur. Sont exclus les enseignants non permanents.

[2] Les enseignants du secteur privé sous contrat en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignants dans le premier degré	43 379	39 600	91,3	42,8	43,2	42,8	17,1	6,7	16,2
<i>dont : professeurs des écoles</i>	38 123	34 756	91,2	43,5	43,8	43,6	14,7	5,4	13,9
<i>instituteurs</i>	1 191	1 104	92,7	43,1	42,2	43,0	21,0	8,0	20,1
<i>instituteurs suppléants</i>	4 060	3 736	92,0	36,0	36,4	36,0	38,7	20,1	37,2
Enseignants dans le second degré	92 715	61 331	66,2	44,7	45,4	44,9	22,2	16,5	20,2
<i>dont : professeurs de chaire supérieure</i>	75	20	26,7	53,4	54,8	54,4	0,0	1,8	1,3
<i>professeurs agrégés</i>	3 401	1 642	48,3	47,4	48,3	47,9	10,5	5,9	8,1
<i>professeurs certifiés et Peps</i>	56 316	38 398	68,2	45,9	46,8	46,2	16,1	10,8	14,5
<i>professeurs de lycée professionnel</i>	10 336	6 415	62,1	47,0	46,8	46,9	12,4	7,9	10,7
<i>professeurs ens. général de collège</i>	33	18	54,5	58,4	58,5	58,5	44,4	26,7	36,4
Total	136 094	100 931	74,2	44,0	45,1	44,3	20,2	15,4	19,0

[3] Les personnels non enseignants du secteur public par type de personnel en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Filière administrative	58 345	48 763	83,6	47,8	46,6	47,6	17,4	3,3	15,1
Catégorie A (attachés...)	10 896	6 672	61,2	48,4	47,6	48,1	7,6	1,6	5,2
Catégorie B (secrétaires)	17 132	14 307	83,5	47,1	46,0	47,0	17,7	3,6	15,4
Catégorie C (adjoints)	30 317	27 784	91,6	48,0	45,4	47,8	19,6	5,8	18,4
Filière technique et de service	12 100	11 588	95,8	47,7	48,2	47,7	35,4	7,2	34,2
Filière santé et sociale	711	289	40,6	51,3	50,2	50,7	9,3	1,7	4,8
Total ASS (1)	78 026	66 278	84,9	47,3	46,0	47,1	21,5	4,2	18,9
Catégorie A (ingénieurs, assistants...)	12 579	5 773	45,9	45,1	44,9	45,0	6,3	1,1	3,5
Catégorie B (techniciens...)	10 077	5 131	50,9	46,0	45,2	45,6	7,6	1,5	4,6
Catégorie C (adjoints techniques ...)	19 729	11 957	60,6	46,5	46,7	46,6	13,7	2,5	9,3
Total ITRF (1)	42 386	22 861	53,9	46,1	45,7	45,9	10,4	1,7	6,4
Catégorie A (conservateurs, bibliothécaires ...)	1 371	988	72,1	45,6	45,7	45,6	5,6	0,8	4,2
Catégorie B (bibliothécaires adj., assistants ...)	1 354	1 042	77,0	43,1	45,7	43,7	10,1	4,2	8,7
Catégorie C (agents, adjoints techn...)	1 792	1 111	62,0	45,7	46,2	45,9	10,8	2,8	7,8
Total bibliothèques (1)	4 517	3 141	69,5	44,8	45,9	45,1	8,9	2,5	7
Catégorie A (direction état, CPE...)	34 758	20 438	58,8	47,2	49,8	48,2	5,7	0,6	3,6
Catégorie B	19	12	63,2	53,6	50,6	52,5	16,7	14,3	15,8
Non-titulaires (assistants éducation...)	91 802	64 093	69,8	33,7	29,1	32,3	67,9	52,9	63,4
Total DIOE (1)	126 579	84 543	66,8	36,9	36,2	36,7	52,8	35,1	46,9
Ensemble (1)	251 508	176 823	70,3	42,1	40,4	41,6	34,8	20,9	30,7

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

En 2013-2014, 839 700 enseignants exercent dans le premier et le second degré des secteurs public et privé. Parmi eux, 365 600 sont professeurs des écoles, 262 300 professeurs certifiés, 50 200 professeurs agrégés et 67 500 professeurs de lycées professionnels (PLP). La grande majorité d'entre eux exercent leurs fonctions dans le secteur public : c'est le cas de 94,4 % des agrégés, 89,5 % des professeurs des écoles, 84,8 % des PLP et 80,7 % des certifiés.

Les pyramides des âges apparaissent déséquilibrées, lorsqu'on compare les répartitions entre les hommes et les femmes. Les femmes sont surreprésentées, plus encore dans secteur privé que dans le public, et nettement plus parmi les professeurs des écoles (82 % dans le public, 91 % dans le privé) que parmi les certifiés (64 % et 71 %) [1] [2]. Les effectifs des agrégés des deux sexes sont proches [3]. C'est également le cas des PLP, à l'exception du secteur privé, où les femmes sont majoritaires (62 %) [4].

Les pyramides présentent également des déséquilibres dans le profil par âge des enseignants, avec une forte représentation des âges médians : les professeurs des écoles du public de 35 à 40 ans concentrent 23 % des effectifs de ce corps (18 % dans le privé), 38 % des certifiés du public sont âgés de 35 à 45 ans (34 % dans le privé). Parmi les agrégés, ces proportions sont respectivement de 37 % et 29 %. Chez les PLP, les classes d'âges les plus importantes se situent entre 40 et 45 ans, regroupant, dans les deux secteurs, 24 % de la population. Dans chaque secteur d'enseignement, le corps des professeurs des écoles est le plus jeune : dans le public, 10 % d'entre eux ont moins de 30 ans et 24 % ont 50 ans et plus. Parmi les certifiés ces proportions sont de 11 % et 27 %, chez les agrégés de 8 % et 32 %. Les PLP sont les plus âgés dans le secteur public (3 % ont moins de moins de 30 ans, 36 % ont 50 ans et plus), tandis que dans le privé, ce sont les agrégés (respectivement 1,6 % et 51 %). Le corps des agrégés du privé est uniquement accessible par concours interne. Les enseignants sont toujours plus jeunes dans le public que dans le privé, les femmes le sont plus que les hommes, quel que soit le secteur d'enseignement et le corps d'appartenance, à une exception près : les PLP du privé dont l'âge moyen des hommes est presque identique à celui des femmes.

Définitions

Champ

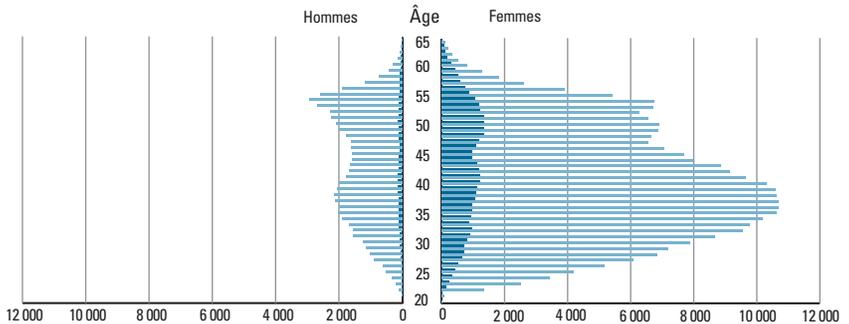
Les données présentées prennent en compte l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et fonctionnaires stagiaires) quels que soient leur lieu d'exercice, du premier degré de l'enseignement public ou privé jusqu'à l'enseignement supérieur public. Par exemple, des professeurs certifiés ou agrégés du secteur public qui exercent dans l'enseignement privé sont comptabilisés parmi les certifiés ou les agrégés du secteur public.

[1] Les professeurs des écoles, janvier 2014 (France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,2
Secteur privé : 44,2

Âge moyen femmes
Secteur public : 41,0
Secteur privé : 43,6

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 41,6
Secteur privé : 43,7

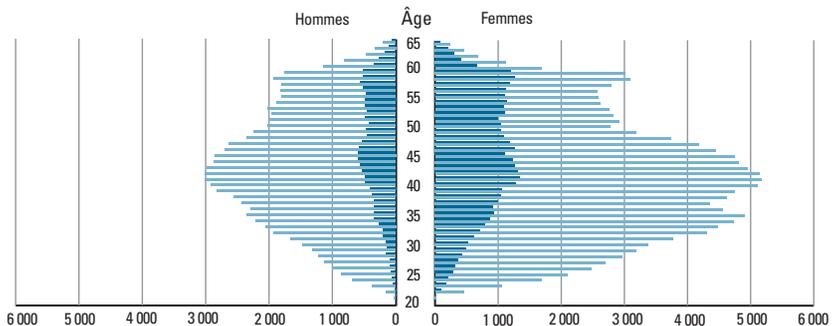


[2] Les professeurs certifiés, janvier 2014 (France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,2
Secteur privé : 47,3

Âge moyen femmes
Secteur public : 42,6
Secteur privé : 46,0

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 43,2
Secteur privé : 46,3

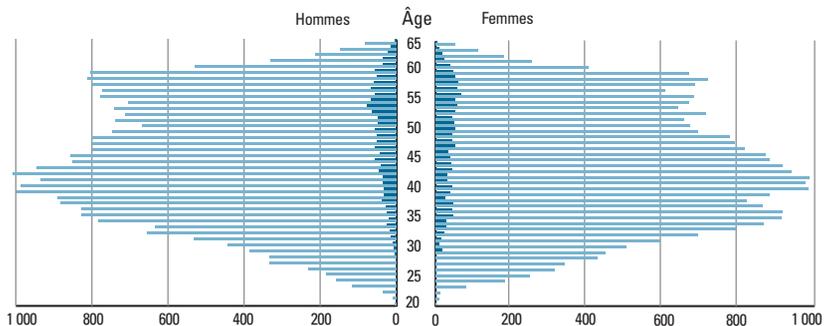


[3] Les professeurs agrégés, janvier 2014 (France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,3
Secteur privé : 49,4

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,8
Secteur privé : 48,0

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 44,5
Secteur privé : 48,7

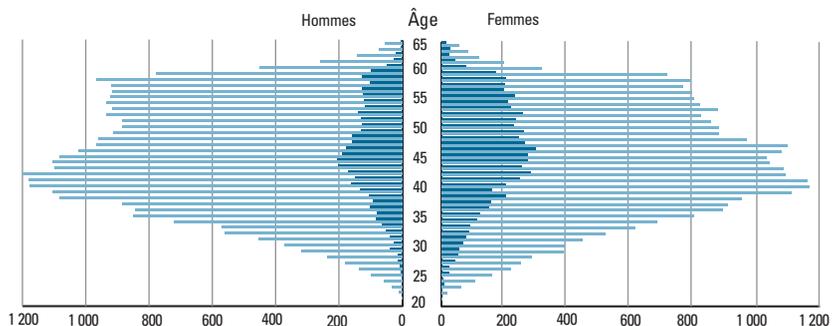


[4] Les professeurs de lycée professionnel, janvier 2014 (France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

Âge moyen hommes
Secteur public : 46,1
Secteur privé : 46,8

Âge moyen femmes
Secteur public : 45,4
Secteur privé : 47,0

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 45,8
Secteur privé : 46,9



Présentation

En 2013-2014, 322 900 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement scolaire public du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM. Leurs effectifs ont légèrement diminué par rapport à 2012 (- 0,2 %), moins que les années précédentes [1]. Plus de quatre enseignants sur cinq exercent leur activité dans les classes de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 7,4 % sont affectés au remplacement, 3,3 % à la scolarisation des élèves malades ou handicapés, 3,5 % aux difficultés scolaires et à l'intégration des primo-arrivants, 6,5 % sont rémunérés à des titres divers, dont l'encadrement pédagogique [2]. Dans cet ensemble, 14,0 % assurent des fonctions de direction et sont totalement ou partiellement déchargés de classe. Les professeurs des écoles constituent l'essentiel des effectifs, la part des instituteurs étant très faible (respectivement 97,7 % et 1,6 %).

La grande majorité des enseignants sont des femmes (82,2 %). Leur part est cependant moins élevée parmi les directeurs d'école (74,2 %) ou les remplaçants (68,6 %). L'âge moyen des enseignants est de 41,6 ans, mais il varie en fonction des activités exercées. Ceux affectés à la formation des personnels enseignants sont en moyenne les plus jeunes (29,6 ans), tandis que le personnel qui exerce dans le domaine des difficultés scolaires et de l'intégration des primo-arrivants est nettement plus âgé (48,6 ans en moyenne).

Le travail à temps partiel ou incomplet concerne 12,0 % des enseignants.

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) rémunérés au titre du programme budgétaire « Enseignement du premier degré », y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

Directeurs d'écoles ou d'établissements

Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou partiellement déchargés de classe.

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	316 495	320 577	321 802	322 357	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	322 938
Formation initiale (2)	15 949	17 376	15 472	15 544	15 271	11 483					
Total	332 444	337 953	337 274	337 901	337 010	334 928	330 868	322 761	325 441	323 449	322 938

(1) Changement de champ : au 31 janvier 2005, sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires ; au 31 janvier 2011, sont inclus les 7 385 fonctionnaires stagiaires, directement affectés dans les écoles (voir « Définitions »). Par ailleurs, les enseignants affectés au Cned sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

(2) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants stagiaires. Depuis 2011, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

[2] Les fonctions des enseignants du premier degré public en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Total		Part des femmes (%)	Âge moyen	Part du temps partiel (%)
	Effectifs	Répartition (%)			
Préélémentaire	84 243	26,1	92,5	43,1	14,5
Élémentaire	162 049	50,2	80,2	41,8	12,5
Remplacement	23 858	7,4	68,6	37,9	3,8
Scolarisation des élèves malades ou handicapés	10 811	3,3	76,2	42,1	6,3
Difficultés scolaires et intégration des primo-arrivants	11 355	3,5	79,2	48,6	6,2
Formation des personnels enseignants	9 619	3,0	82,1	29,6	2,3
Autres fonctions	21 003	6,5	76,5	39,2	18,1
Total	322 938	100,0	82,2	41,6	12,0
<i>dont directeurs d'école</i>	<i>45 153</i>	<i>14,0</i>	<i>74,2</i>	<i>45,1</i>	<i>4,2</i>

Présentation

La répartition des 322 900 enseignants du premier degré public (fonctionnaires stagiaires compris) sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée [1]. Un quart des départements dispose de moins de 1 400 enseignants. La Lozère et la Creuse, avec respectivement 426 et 632 enseignants, sont les deux départements qui en comptent le moins. À l'opposé, un quart des départements regroupent chacun plus de 3 800 enseignants. Parmi ces derniers, le département du Nord, avec 12 900 agents, est celui qui en totalise le plus. Le nombre d'enseignants est également élevé dans les départements de Seine-Saint-Denis et des Bouches-du-Rhône (respectivement 9 800 et 9 600).

Parmi les enseignants du premier degré public, 26,1 % effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 50,2 % dans celui de l'enseignement élémentaire et 23,7 % au titre des remplacements, des besoins éducatifs particuliers et des actions diverses. La répartition des enseignants entre ces niveaux de formation varie entre les départements. Dans 64 départements, le préélémentaire représente un quart et plus des effectifs enseignants. Leur part dans le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine demeure la plus élevée (29,9 % et 30,4 %). En revanche, pour 19 d'entre eux, moins d'un enseignant sur cinq est rémunéré au titre du préélémentaire. L'Aveyron et le Cantal sont les départements qui en comptent le moins (8,9 % et 4,2 %).

La part des enseignants de moins de 30 ans dans le premier degré public est de 10,3 %, celle des 50 ans et plus de 24,1 %. Le ratio entre ces deux tranches d'âges varie fortement entre départements [2]. On compte 93 enseignants de 50 ans et plus pour 10 enseignants de moins de 30 ans dans l'Hérault, 9 à Mayotte. Dans les deux tiers des départements, les enseignants âgés de 50 ans et plus sont au moins deux fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ces départements sont plutôt situés dans les régions du Sud, du Centre de la France et en zone littorale. La Guadeloupe et la Martinique sont également concernées.

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

Le corps des professeurs des écoles

Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;

- au niveau académique par les concours externes et par les seconds concours internes : jusqu'à 2009, ils étaient ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes. Les décrets du 28 juillet 2009 (J.O. du 29 juillet 2009) ont élevé les conditions d'inscription aux concours de recrutement des professeurs des écoles au master (bac + 5) avec cependant deux années de transition pour les sessions 2010 et 2011.

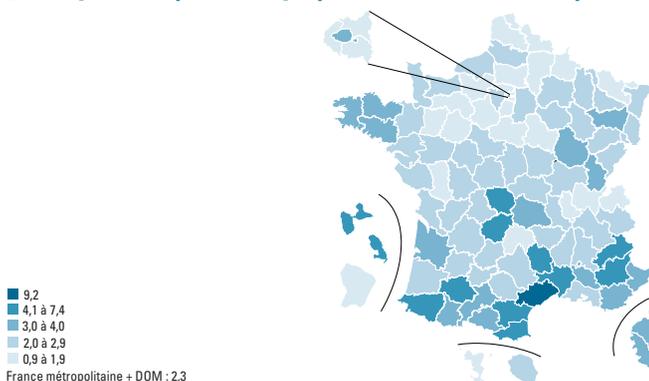
[1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2013-2014

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	228	473	216	917	Ardèche	198	909	272	1 379	Paris	2 299	3 365	2 136	7 800
Hautes-Alpes	159	421	190	770	Drôme	693	1 262	579	2 534	Charente	411	831	348	1 590
Bouches-du-Rh.	2 619	4 649	2 350	9 618	Isère	1 854	3 370	1 201	6 425	Charente-Marit.	724	1 436	672	2 832
Vaucluse	763	1 405	671	2 839	Savoie	541	1 064	481	2 086	Deux-Sèvres	400	863	401	1 664
Aix-Marseille	3 769	6 948	3 427	14 144	Haute-Savoie	1 013	1 940	842	3 795	Vienne	513	1 021	483	2 017
Aisne	777	1 483	658	2 918	Grenoble	4 299	8 545	3 375	16 219	Poitiers	2 048	4 151	1 904	8 103
Oise	1 240	2 292	1 116	4 648	Nord	3 711	6 132	3 103	12 946	Ardennes	424	785	432	1 641
Somme	404	1 742	671	2 817	Pas-de-Calais	2 199	3 816	1 911	7 926	Aube	464	778	372	1 614
Amiens	2 421	5 517	2 445	10 383	Lille	5 910	9 948	5 014	20 872	Marne	791	1 406	678	2 875
Doubs	816	1 455	661	2 932	Corrèze	286	573	274	1 133	Haute-Marne	267	506	283	1 056
Jura	298	705	313	1 316	Creuse	121	334	177	632	Reims	1 946	3 475	1 765	7 186
Haute-Saône	356	660	305	1 321	Haute-Vienne	366	870	354	1 590	Côtes-d'Armor	244	1 502	521	2 267
Terr. de Belfort	169	312	253	734	Limoges	773	1 777	805	3 355	Finistère	776	1 616	700	3 092
Besançon	1 639	3 132	1 532	6 303	Ain	816	1 788	668	3 272	Ille-et-Vilaine	1 052	1 888	803	3 743
Dordogne	287	1 146	343	1 776	Loire	981	1 670	732	3 383	Morbihan	409	1 242	483	2 134
Gironde	1 968	3 465	1 497	6 930	Rhône	2 378	4 140	1 918	8 436	Rennes	2 481	6 248	2 507	11 236
Landes	271	1 196	351	1 818	Lyon	4 175	7 598	3 318	15 091	Eure	924	1 714	634	3 272
Lot-et-Garonne	397	739	378	1 514	Aude	417	902	384	1 703	Seine-Maritime	1 724	3 161	1 403	6 288
Pyrénées-Atl.	672	1 455	504	2 631	Gard	1 006	1 817	715	3 538	Rouen	2 648	4 875	2 037	9 560
Bordeaux	3 595	8 001	3 073	14 669	Hérault	1 390	2 509	1 100	4 999	Bas-Rhin	1 567	2 811	1 092	5 470
Calvados	572	2 029	707	3 308	Lozère	89	219	118	426	Haut-Rhin	1 120	1 839	854	3 813
Manche	563	1 083	529	2 175	Pyr.-Orientales	609	1 162	501	2 272	Strasbourg	2 687	4 650	1 946	9 283
Orne	354	621	301	1 276	Montpellier	3 511	6 609	2 818	12 938	Ariège	103	462	170	735
Caen	1 489	3 733	1 537	6 759	Meurthe-et-Mos.	1 042	1 834	764	3 640	Aveyron	101	805	231	1 137
Allier	291	971	362	1 624	Meuse	137	643	284	1 064	Haute-Garonne	1 677	3 010	1 312	5 999
Cantal	32	533	196	761	Moselle	1 537	2 826	1 018	5 381	Gers	239	461	174	874
Haute-Loire	105	622	232	959	Vosges	560	1 081	388	2 029	Lot	193	401	181	775
Puy-de-Dôme	573	1 671	620	2 864	Nancy-Metz	3 276	6 384	2 454	12 114	Hautes-Pyrénées	292	527	225	1 044
Clermont-Ferrand	1 001	3 797	1 410	6 208	Loire-Atlantique	1 454	2 528	1 105	5 087	Tarn	282	1 003	368	1 653
Corse-du-Sud	162	344	150	656	Maine-et-Loire	774	1 522	666	2 962	Tarn-et-Garonne	206	812	286	1 304
Haute-Corse	157	449	176	782	Mayenne	301	646	283	1 230	Toulouse	3 093	7 481	2 947	13 521
Corse	319	793	326	1 438	Sarthe	394	1 778	551	2 723	Yvelines	2 204	3 775	1 878	7 857
Seine-et-Marne	2 267	3 893	1 849	8 009	Vendée	524	880	411	1 815	Essonne	2 000	3 389	1 778	7 167
Seine-St-Denis	2 841	4 405	2 592	9 838	Nantes	3 447	7 354	3 016	13 817	Hauts-de-Seine	2 312	3 401	1 893	7 606
Val-de-Marne	2 075	3 246	1 612	6 933	Alpes-Maritimes	1 302	2 386	1 108	4 796	Val-d'Oise	2 085	3 471	1 736	7 292
Créteil	7 183	11 544	6 053	24 780	Var	1 333	2 354	1 062	4 749	Versailles	8 601	14 036	7 285	29 922
Côte-d'Or	725	1 301	598	2 624	Nice	2 635	4 740	2 170	9 545	France métro.	80 807	155 258	70 031	306 096
Nièvre	265	495	273	1 033	Cher	367	747	346	1 460	Guadeloupe	705	1 358	845	2 908
Saône-et-Loire	737	1 421	584	2 742	Eure-et-Loir	661	1 186	537	2 384	Guyane	554	1 115	725	2 394
Yonne	480	928	407	1 815	Indre	257	541	237	1 035	Martinique	486	1 359	732	2 577
Dijon	2 207	4 145	1 862	8 214	Indre-et-Loire	747	1 380	595	2 722	Mayotte (1)	514	1 569	622	2 705
					Loir-et-Cher	392	835	389	1 616	La Réunion	1 691	2 959	1 608	6 258
					Loiret	931	1 723	765	3 419	DOM	3 436	6 791	6 615	16 842
					Orléans-Tours	3 355	6 412	2 869	12 636	Total	84 243	162 049	76 646	322 938

(1) Répartition par niveau des enseignants estimée à Mayotte.

Note : la catégorie « autres » regroupe les enseignants qui font des remplacements, qui sont inscrits dans les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves ou qui exercent dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans en 2013-2014



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, en 2013-2014, 43 400 enseignants exercent dans les classes sous contrat du premier degré des établissements privés [1]. Ils sont principalement professeurs des écoles (87,9 %), les instituteurs ne représentent que 2,7 % des effectifs. En revanche, 9,4 % d'entre eux sont instituteurs suppléants. Les effectifs continuent de baisser, mais à un rythme qui ralentit depuis la rentrée 2011, pour atteindre - 0,5 % à la rentrée 2013.

Les enseignants sont très inégalement répartis entre les départements [2]. Un quart d'entre eux accueille moins de 125 enseignants, la Creuse étant le département qui en compte le moins, pour des raisons démographiques et de très faible implantation du secteur privé. À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de mille enseignants ; le Nord est celui qui en totalise le plus (2 884), devant les départements de l'Ouest de la France comme la Loire Atlantique (2 374), l'Ille-et-Vilaine (1 984) ou le Morbihan (1 781) ; dans ces derniers, le secteur privé occupe une part importante : plus de 30 % des enseignants du premier degré en relèvent.

Parmi les enseignants du premier degré privé, 22,7 % effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 63,7 % dans celui de l'enseignement l'élémentaire et 13,5 % au titre des dispositifs particuliers de scolarisation et des remplacements. Les enseignements préélémentaire et élémentaire sont les plus représentés dans le département du Nord et dans ceux de l'Ouest littoral.

Définitions

École sous contrat

Une école est considérée sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat s'ils exercent dans un établissement sous contrat d'association ou d'un agrément s'il exerce dans un établissement sous contrat simple. L'enseignant maître contractuel bénéficie d'un contrat de droit public, le maître agréé relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État.

Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'école, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les actions Lof du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

[1] Évolution des effectifs enseignants dans le premier degré privé

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Affectation	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Professeurs des écoles	19 975	35 933	38 870	39 310	39 375	39 572	38 956	38 275	38 043	38 123
Instituteurs	18 193	4 423	2 593	1 893	1 459	1 205	1 186	1 191	1 199	1 191
Instituteurs suppléants	4 033	2 826	7 253	5 176	5 306	4 706	4 235	4 358	4 348	4 065
Total	42 201	43 182	46 123	46 379	46 140	45 483	44 377	43 824	43 590	43 379

[2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé par académie et département en 2013-2014

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	27	9	44	Ardèche	53	310	85	448	Paris	388	1 063	147	1 598
Hautes-Alpes	12	38	7	57	Drôme	76	215	35	326	Charente	32	85	49	166
Bouches-du-Rhône	237	646	124	1 007	Isère	134	374	94	602	Charente-Marit.	29	133	39	201
Vaucluse	63	185	24	272	Savoie	39	107	43	189	Deux-Sèvres	75	251	42	368
Aix-Marseille	320	896	164	1 380	Haute-Savoie	80	310	120	510	Vienne	25	192	20	237
Aisne	59	129	44	232	Grenoble	382	1 316	377	2 075	Poitiers	161	661	150	972
Oise	57	150	58	265	Nord	799	1 746	339	2 884	Ardennes	19	60	22	101
Somme	111	234	56	401	Pas-de-Calais	274	601	76	951	Aube	26	67	17	110
Amiens	227	513	158	898	Lille	1 073	2 347	415	3 835	Marne	77	184	55	316
Doubs	46	135	41	222	Corrèze	19	40	5	64	Haute-Marne	8	22	9	39
Jura	30	72	23	125	Creuse	3	8	1	12	Reims	130	333	103	566
Haute-Saône	12	34	23	69	Haute-Vienne	22	51	14	87	Côtes-d'Armor	2	788	84	874
Territ. de Belfort	12	37	18	67	Limoges	44	99	20	163	Finistère	401	1 047	183	1 631
Besançon	100	278	105	483	Ain	56	218	60	334	Ille-et-Vilaine	540	1 234	210	1 984
Dordogne	13	74	20	107	Loire	211	536	103	850	Morbihan	494	1 091	196	1 781
Gironde	126	378	128	632	Rhône	360	936	182	1 478	Rennes	1 437	4 160	673	6 270
Landes	3	103	24	130	Lyon	627	1 690	345	2 662	Eure	50	142	39	231
Lot-et-Garonne	30	97	22	149	Aude	26	73	8	107	Seine-Maritime	136	368	77	581
Pyrénées-Atlant.	105	518	115	738	Gard	112	234	67	413	Roen	186	510	116	812
Bordeaux	277	1 170	309	1 756	Hérault	128	371	88	587	Bas-Rhin	34	171	87	292
Calvados	110	291	41	442	Lozère	42	109	17	168	Haut-Rhin	27	152	60	239
Manche	118	281	33	432	Pyr.-Orientales	30	122	48	200	Strasbourg	61	323	147	531
Orne	74	165	39	278	Montpellier	338	909	228	1 475	Ariège	5	34	15	54
Caen	302	737	113	1 152	Meurthe-et-Mos.	63	120	50	233	Aveyron	6	256	46	308
Allier	19	83	27	129	Meuse	1	56	13	70	Haute-Garonne	138	334	77	549
Cantal	18	50	8	76	Moselle	54	133	78	265	Gers	24	71	15	110
Haute-Loire	84	253	41	378	Vosges	23	78	19	120	Lot	11	45	25	81
Puy-de-Dôme	51	240	61	352	Nancy-Metz	141	387	160	688	Hautes-Pyrénées	34	74	29	137
Clermont-Ferrand	172	626	137	935	Loire-Atlantique	669	1 466	239	2 374	Tarn	58	171	55	284
Corse-du-Sud	8	19	.	27	Maine-et-Loire	454	1 047	182	1 683	Tarn-et-Garonne	25	106	14	145
Haute-Corse	3	13	2	18	Mayenne	138	368	58	564	Toulouse	301	1 091	276	1 668
Corse	11	32	2	45	Sarthe	8	395	60	463	Yvelines	138	426	97	661
Seine-et-Marne	73	214	59	346	Vendée	456	995	131	1 582	Essonne	78	220	76	374
Seine-St-Denis	69	284	70	423	Nantes	1 725	4 271	670	6 666	Hauts-de-Seine	175	496	101	772
Val-de-Marne	111	303	57	471	Alpes-Maritimes	97	249	38	384	Val-d'Oise	64	219	42	325
Créteil	253	801	186	1 240	Var	57	183	82	322	Versailles	455	1 361	316	2 132
Côte-d'Or	47	131	27	205	Nice	154	432	120	706	France métro.	9 653	27 065	5 690	42 408
Nièvre	13	29	7	49	Cher	21	58	12	91	Guadeloupe	56	136	43	235
Saône-et-Loire	54	114	24	192	Eure-et-Loir	42	138	33	213	Guyane	28	91	11	130
Yonne	29	69	24	122	Indre	12	40	10	62	Martinique	27	96	91	214
Dijon	143	343	82	568	Indre-et-Loire	59	195	71	325	La Réunion	96	265	31	392
					Loir-et-Cher	40	106	16	162	DOM (1)	207	588	176	971
					Loiret	71	179	29	279	Total	9 860	27 653	5 866	43 379
					Orléans-Tours	245	716	171	1 132					

(1) Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

Note : la catégorie « Autres » regroupe les enseignants qui font des remplacements, qui sont inscrits dans les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves ou qui exercent dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

Présentation

En 2013-2014, 380 600 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement scolaire public du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La majorité d'entre eux (62,1 %) sont certifiés, 14,9 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP) et 12,7 % sont agrégés ou professeurs de chaire supérieure. Les PEGC représentent 0,7 % des effectifs, les adjoints ou chargés d'enseignement 0,4 % [1].

Le nombre des enseignants a légèrement diminué en 2013 par rapport à 2012 (- 0,3 %), confirmant la tendance engagée depuis 2003 [2]. Cette baisse se concentre sur les titulaires (- 0,4 %), mais elle est moins forte qu'en 2012 (- 1,3 %). Les effectifs des non-titulaires qui avaient diminué de 2,4 % en 2012 progressent à nouveau de 0,7 %. La chute du nombre de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement s'explique par l'arrêt du recrutement de ces corps en 1986 et par l'intégration d'une partie de ces enseignants au sein du corps des certifiés. Les effectifs de ces derniers diminuent (- 0,3 % en 2013), de même que ceux des agrégés et des professeurs de chaire supérieure (- 0,2 %). Ceux des PLP restent stables.

Définitions

Champ

Les enseignants recensés ici sont les enseignants rémunérés sur crédit d'État exerçant leur fonction dans le second degré public. Cf « Définitions » de la fiche 9.1.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Agrégés

Professeurs agrégés, chefs de travaux exerçant une activité d'enseignement.

Certifiés et Peps

Professeurs issus du corps des certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

Adjoints d'enseignement

Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

Chargés d'enseignement

Anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires.

Avertissement

Les sources utilisées pour décrire l'évolution des effectifs des enseignants du second degré ont changé. Jusqu'en 2012, les données étaient extraites des bases relais (enseignants devant élèves). À partir de 2013, les données proviennent du fichier de paye qui recense les personnels du MENESR rémunérés sur crédit d'État, quel que soit leur lieu d'exercice.

Pour en savoir plus

- Bilan social 2012-2013 – Partie 1 – Ministère de l'Éducation nationale.

 Sources : MENESR-DEPP

Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2014.

[1] Évolution des effectifs enseignants dans le second degré public

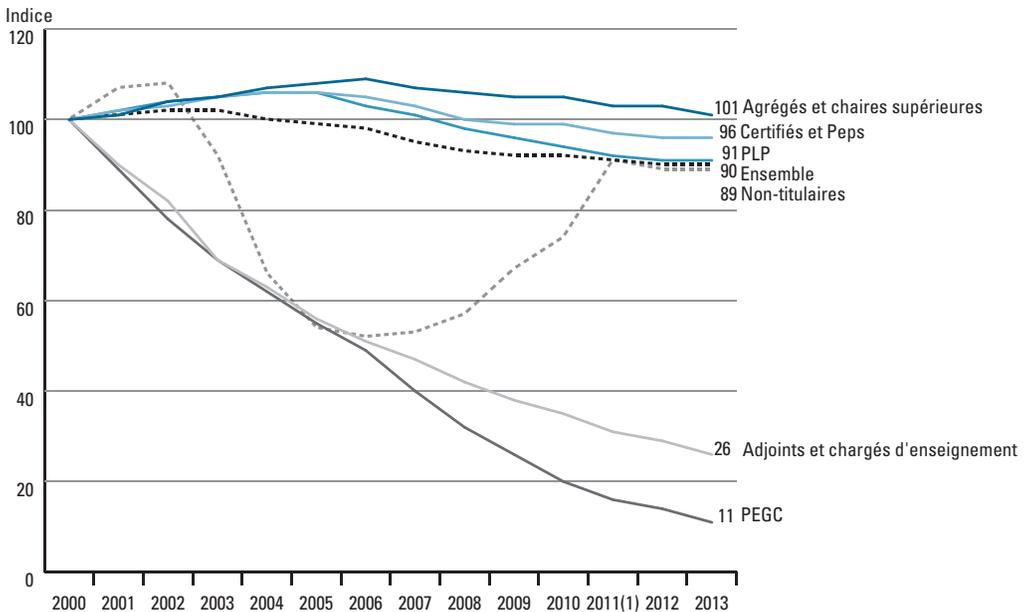
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013
Titulaires	395 360	403 612	398 532	389 222	377 603	369 928	368 760	359 836	361 535	356 871	355 423
Agrégés et chaires supérieures	46 936	50 861	51 162	50 437	49 696	49 211	49 122	48 444	48 548	48 295	48 189
Certifiés et Peps	246 159	260 885	258 700	253 757	247 195	242 968	244 022	238 536	239 788	237 037	236 387
PLP	62 537	66 217	64 603	63 099	61 039	59 742	59 074	57 513	57 833	56 824	56 849
PEGC	23 944	13 247	11 722	9 683	7 663	6 144	4 883	3 943	3 948	3 268	2 649
Adjoints et chargés d'enseignement	6 017	3 358	3 074	2 842	2 534	2 309	2 084	1 864	1 880	1 745	1 568
Autres enseignants (1)	9 767	9 044	9 271	9 404	9 476	9 554	9 575	9 536	9 538	9 702	9 781
Non-titulaires	28 279	15 396	14 575	15 004	16 257	19 080	21 027	25 329	25 649	25 031	25 207
Ensemble	423 639	419 008	413 107	404 226	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	380 630

(1) Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré public.

[2] Évolution du nombre d'enseignants du second degré public (Indice 100 en 2000) (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)



(1) En 2011, les indices « hors » et « y compris » Mayotte sont les mêmes, à l'exception de celui des non-titulaires : 90 sans Mayotte, 91 y compris Mayotte.

Présentation

En 2013-2014, la répartition des 380 600 enseignants de l'enseignement scolaire public du second degré sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM est très contrastée [1]. Dix-huit académies regroupent chacune plus de 10 000 enseignants, celles de Versailles (8,7 %), Créteil (7,3 %) et Lille (6,4 %) ont les effectifs les plus importants, suivies par celles de Grenoble et Bordeaux (4,8 % chacune). À l'opposé, les enseignants du second degré sont les moins nombreux en Corse, dans les académies d'outre-mer à l'exception de La Réunion, et à Limoges.

Cette population enseignante est majoritairement féminine (58,2 %). La part des femmes dépasse 60 % dans les académies de Lyon, Grenoble, Toulouse et Versailles. Elles ne sont minoritaires que dans celles de Mayotte (37,6 %) et de Guyane (47,0 %).

Les personnels non titulaires représentent 6,6 % des effectifs enseignants du second degré public [2]. Dans des académies situées à l'Est de la France (comme Besançon), du Sud ou du Centre (Montpellier, Limoges), et du Nord-Ouest (Rouen), leur part est inférieure à 5 %. Les académies de l'Ouest atlantique (Rennes, Nantes, Bordeaux), du Centre (Clermont-Ferrand), de l'Est (Nancy-Metz) ou du Sud (Aix-Marseille) recourent plus fréquemment aux non-titulaires : ils représentent entre 6,5 % et 8,0 % des effectifs. L'académie de Paris en compte 7,7 %. Leur part dépasse légèrement 10,0 % dans les académies de Créteil (10,5 %), de Corse (10,7 %). C'est également le cas dans les DOM, en Guadeloupe (10,8 %). Elle est nettement plus élevée à Mayotte et en Guyane, où elle atteint 23,9 % et 30,6 %.

Dans le second degré public, on compte plus de trois fois plus d'enseignants de 50 ans ou plus que d'enseignants de moins de 30 ans. Ce ratio de 3,6 varie substantiellement d'une académie à l'autre [3]. Il est en dessous de cette moyenne dans les académies du Centre et du Nord de la métropole, en particulier dans les académies de la couronne parisienne, Créteil (1,2) et Versailles (1,6). Il est maximal dans l'académie de Montpellier (24,4) et dépasse 6 dans les académies de Paris, de Rennes, de Bordeaux, Limoges et Corse. Dans les DOM, la Guadeloupe et la Martinique se distinguent aussi par un ratio entre les plus âgés et les plus jeunes important (avoisinant 8,0), la Guyane et Mayotte se situant pour leur part dans la fourchette basse.

Définitions

Champ

Les enseignants recensés ici sont les enseignants rémunérés sur crédit d'État exerçant leur fonction dans le second degré public.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires.

⚠ Avertissement

Les sources utilisées pour décrire l'évolution des effectifs des enseignants du second degré ont changé. Jusqu'en 2012, les données étaient extraites des bases relais (enseignants devant élèves). À partir de 2013, les données proviennent du fichier de paye qui recense les personnels du MENESR rémunérés sur crédit d'État, quel que soit leur lieu d'exercice.

 Sources : MENESR-DEPP

Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2014.

Pour en savoir plus

- Bilan social 2012-2013 - Partie 1 - Ministère de l'Éducation nationale.

[1] Les enseignants du second degré public par corps et académie en 2013-2014

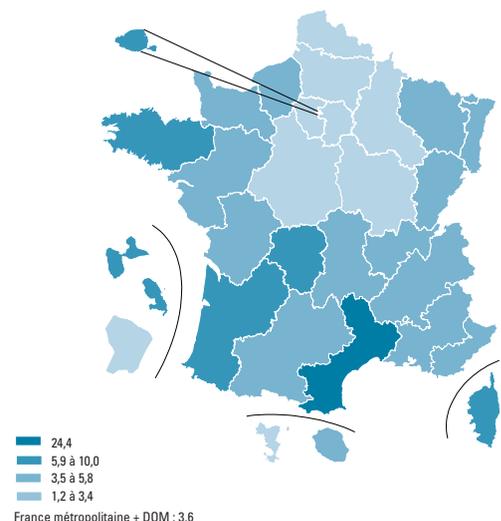
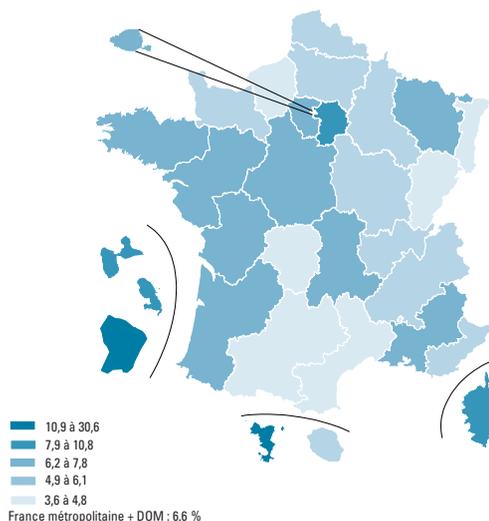
(France métropolitaine + DOM)

Académies	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et Peps	PLP	PEGC	Adjointes et chargés d'enseignement	Autres enseignants (1)	Non-titulaires	Total 2 nd degré	Part des femmes (%)
Aix-Marseille	2 222	10 389	2 433	74	80	346	1 089	16 633	59,6
Amiens	1 102	7 744	2 057	129	62	397	661	12 152	57,1
Besançon	834	4 735	1 160	53	28	188	279	7 277	57,5
Bordeaux	2 238	10 995	2 877	122	75	461	1 424	18 192	59,1
Caen	827	5 306	1 345	69	40	241	420	8 248	55,9
Clermont-Ferrand	832	4 534	1 106	61	23	207	470	7 233	58,0
Corse	151	1 256	265	7	20	46	208	1 953	59,1
Créteil	3 959	16 529	3 787	85	47	544	2 919	27 870	57,5
Dijon	1 105	6 188	1 311	85	38	243	526	9 496	58,0
Grenoble	2 470	11 875	2 359	109	86	442	948	18 289	60,5
Lille	2 280	15 273	4 431	217	134	817	1 236	24 388	55,3
Limoges	482	2 695	670	30	16	100	184	4 177	57,8
Lyon	2 695	10 007	2 330	96	54	427	825	16 434	60,2
Montpellier	1 775	9 833	2 209	172	95	346	599	15 029	57,5
Nancy-Metz	1 613	8 866	2 239	110	63	443	1 088	14 422	57,8
Nantes	1 770	10 162	2 336	91	72	453	1 084	15 968	56,2
Nice	1 555	7 774	1 565	47	59	262	642	11 904	59,6
Orléans-Tours	1 656	9 403	1 864	88	52	407	888	14 358	58,8
Paris	3 273	5 686	1 457	40	28	112	883	11 479	58,8
Poitiers	1 062	6 203	1 460	85	58	319	722	9 909	58,5
Reims	915	5 067	1 328	87	28	241	441	8 107	57,2
Rennes	1 627	8 820	2 014	96	66	380	925	13 928	57,4
Rouen	1 279	7 546	1 706	90	58	295	558	11 532	58,2
Strasbourg	1 672	7 096	1 753	125	48	305	531	11 530	58,7
Toulouse	2 130	10 340	2 528	80	81	378	725	16 262	61,5
Versailles	5 295	20 327	4 263	95	69	654	2 334	33 037	61,8
France métropolitaine	46 819	224 649	52 853	2 343	1 480	9 054	22 609	359 807	58,6
Guadeloupe	274	2 376	746	76	20	142	438	4 072	55,6
Guyane	114	1 125	418	2	17	165	813	2 654	47,0
Martinique	208	1 939	806	76	25	95	298	3 447	59,4
Mayotte	83	1 201	347	4	9	73	538	2 255	37,6
La Réunion	691	5 097	1 679	148	17	252	511	8 395	50,2
DOM	1 370	11 738	3 996	306	88	727	2 598	20 823	51,0
Total	48 189	236 387	56 849	2 649	1 568	9 781	25 207	380 630	58,2

(1) Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré public.

[2] Part des non titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2013-2014 (%)

[3] Enseignants du second degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans en 2013-2014



Présentation

En 2013-2014, 92 700 enseignants effectuent leur service dans les établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DOM, hors Mayotte. La majorité d'entre eux (60,7 %) sont des certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps), 11,1 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP). Les agrégés et professeurs de chaire supérieure sont peu nombreux (3,7 %) et les adjoints ou chargés d'enseignement représentent 3,2 % des effectifs [1]. Le nombre des enseignants reste stable en 2013 par rapport à 2012. Les effectifs des enseignants payés sur une échelle de titulaires baissent en 2013 (- 1,0 %) confirmant la tendance entamée en 2007. Ceux des non-titulaires augmentent nettement (3,9 %), mais moins fortement que l'année précédente (6,1 % en 2012).

Trois académies regroupent plus du quart des effectifs des enseignants du second degré privé : Nantes (10,8 %), Rennes (9,9 %) et Lille (8,5 %). Le nombre de certifiés et de PLP y est le plus important [2]. La part des enseignants exerçant leurs fonctions dans les académies de Versailles et de Lyon est comparable (6,7 % et 6,6 %). Les effectifs sont moins élevés dans l'académie de Paris (4,9 %). Cette dernière fait partie de celles où les professeurs agrégés et de chaire supérieure sont les plus nombreux (11,4 %) avec Versailles et Nantes (10,4 %). Les femmes représentent 66,2 % de cette population enseignante. Leur part dépasse 70 % dans les académies de Versailles, Limoges et Toulouse. Elles sont moins présentes dans les départements d'outre-mer, comme la Guadeloupe (58,6 %), La Réunion (57,4 %) et la Guyane (56,6 %).

La part des personnels rémunérés sur une échelle de non-titulaires varie de 12,6 % dans l'académie de Nantes à 40,7 % dans celle de Guyane. Elle est supérieure à 25 % dans huit académies : celles des DOM excepté La Réunion, ainsi qu'Amiens, Paris, Orléans-Tours, Versailles, Créteil (ces deux dernières académies dépasse les 30 %).

Définitions

Établissement sous contrat

Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel. Les personnels sont rémunérés sur les actions Lolf du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

[1] Évolution des effectifs enseignants dans le second degré privé

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Grade ou grade assimilé	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Échelle de titulaires	75 687	83 348	83 382	81 625	79 482	77 957	77 007	75 843	74 306	73 581
Agrégés et chaires supérieures	2 714	3 236	3 306	3 302	3 305	3 326	3 368	3 387	3 425	3 476
Certifiés et Peps	40 012	54 814	56 370	56 495	56 848	57 183	57 124	56 601	56 247	56 316
PLP	8 461	9 979	10 161	10 076	10 120	10 170	10 240	10 209	10 280	10 336
Adjoints et chargés d'enseignement	18 802	12 582	11 341	10 117	8 063	6 357	5 552	5 056	3 824	2 999
PEGC	1 921	707	544	337	193	129	88	63	51	33
Autres enseignants (1)	3 777	2 030	1 660	1 298	953	792	635	527	479	421
Échelle de non-titulaires	20 247	15 348	14 934	15 436	16 039	17 014	17 255	17 355	18 420	19 134
Ensemble	95 934	98 696	98 316	97 061	95 521	94 971	94 262	93 198	92 726	92 715

(1) Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.

[2] Les enseignants du second degré privé par corps et par académie en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Académies	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et Peps	PLP	Adjoints et chargés d'enseignement	PEGC et autres enseignants (1)	Non-titulaires	Total 2 nd degré	Part des non-titulaires (%)	Part des femmes (%)
Aix-Marseille	160	2 445	606	111	9	820	4 151	19,8	66,8
Amiens	40	1 289	190	94	5	545	2 163	25,2	68,5
Besançon	13	743	164	42	6	308	1 276	24,1	65,2
Bordeaux	115	2 443	518	89	32	586	3 783	15,5	67,0
Caen	62	1 412	352	72	9	438	2 345	18,7	64,9
Clermont-Ferrand	62	1 299	191	84	18	370	2 024	18,3	66,8
Corse	ns	82	-	ns	ns	22	111	19,8	69,4
Créteil	89	2 004	244	158	6	1 145	3 646	31,4	65,9
Dijon	46	935	232	45	7	339	1 604	21,1	64,2
Grenoble	159	2 721	591	180	11	1 119	4 781	23,4	67,4
Lille	270	4 808	952	340	31	1 465	7 866	18,6	63,5
Limoges	11	303	29	26	ns	104	476	21,8	70,6
Lyon	329	3 655	707	123	26	1 282	6 122	20,9	64,9
Montpellier	102	1 833	355	173	19	469	2 951	15,9	63,9
Nancy-Metz	65	1 459	407	132	10	555	2 628	21,1	65,3
Nantes	361	6 895	1 161	246	100	1 262	10 025	12,6	65,3
Nice	76	1 115	169	42	5	384	1 791	21,4	68,1
Orléans-Tours	74	1 457	281	63	18	727	2 620	27,7	67,3
Paris	395	2 539	220	156	13	1 201	4 524	26,5	67,8
Poitiers	39	1 052	232	50	13	383	1 769	21,7	66,7
Reims	32	885	243	42	7	384	1 593	24,1	65,7
Rennes	283	6 123	1 150	206	42	1 342	9 146	14,7	64,0
Rouen	49	1 199	340	70	10	511	2 179	23,5	67,9
Strasbourg	104	1 089	149	45	4	338	1 729	19,5	67,1
Toulouse	135	2 217	405	118	17	718	3 610	19,9	70,4
Versailles	361	3 494	266	199	20	1 895	6 235	30,4	70,6
France métropolitaine	3 435	55 496	10 154	2 908	443	18 712	91 148	20,5	66,3
Guadeloupe	7	207	83	30	4	113	444	25,5	58,6
Guyane	ns	79	18	11	ns	77	189	40,7	56,6
Martinique	4	211	41	30	ns	119	406	29,3	65,0
La Réunion	28	323	40	20	4	113	528	21,4	57,4
DOM	41	820	182	91	11	422	1 567	26,9	59,6
Total	3 476	56 316	10 336	2 999	454	19 134	92 715	20,6	66,2

ns : non significatif.

(1) Les autres enseignants regroupent, outre les PEGC, les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.

Présentation

À la rentrée 2013 en France métropolitaine et dans les DOM, dans le second degré public, 171 500 enseignants du second degré effectuent leur service principal « face à élèves » dans un collège. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 134 100 professeurs, tandis que 42 900 enseignants sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1]. Cette répartition est proche de celle du second degré privé : parmi les 89 700 enseignants, 43 900 sont affectés en collège, 35 500 en LEGT et 10 300 en LP [2].

Dans le second degré public, 92,8 % des enseignants sont titulaires, 7,2 % non-titulaires [1]. Le corps enseignant est essentiellement composé de certifiés (63,1 %), de PLP (15,1 %) et d'agrégés (12,9 %). Dans le privé, les certifiés sont également majoritaires (60,7 %), devant les PLP (11,5 %) ; en revanche, seuls 3,7 % des enseignants sont des agrégés tandis qu'un enseignant sur cinq (19,9 %) est maître auxiliaire [2].

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les collèges (respectivement 84,0 % et 72,4 % du corps enseignant) et les LEGT (54,1 % et 61,6 %). Dans les LEGT, ils forment, avec les agrégés, 80,7 % du corps enseignant dans le public et 69,3 % dans le privé.

Dans les LP du secteur public, 80,2 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP) contre seulement 59,7 % dans le secteur privé. C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (11,3 % dans le public et 29,1 % dans le privé).

Dans le second degré public, la proportion de femmes est plus faible que dans le privé (57,8 % contre 65,8 %) [1] [2].

Dans les deux secteurs, elle est plus importante dans les collèges (respectivement 63,4 % et 69,1 %) que dans les LEGT et LP.

Au total, 9,5 % des enseignants titulaires travaillent à temps partiel dans le secteur public contre 8,2 % dans le secteur privé. Cette modalité de service est plus fréquente dans les collèges (11,2 % pour le public et 9,3 % pour le privé) que dans les LEGT et les LP (respectivement 8,3 % et 6,2 % pour le public, 7,4 % et 6,7 % pour le privé). Dans le public, c'est parmi les certifiés et les PEGC que le temps partiel est le plus répandu (respectivement 10,7 % et 16,4 % travaillent à temps partiel).

Définitions

Champ

Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), y compris post-bac et hors enseignement religieux. Ne sont pas compris les personnels de remplacement (titulaires ou non) et de documentation, les enseignants en Erea (1 900 environ dans le public) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les Segpa (7 700 environ dans le public).

Les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ceux qui n'ont pas de service dans les deux mois qui suivent la rentrée scolaire ne sont pas comptabilisés.

Pour les enseignants titulaires, le champ couvert correspond donc à 91 % des effectifs rémunérés au titre du programme « Enseignement scolaire du second degré public » de l'année scolaire 2013-2014 et à 97 % du programme « Enseignement scolaire du secteur privé » attribué au second degré. Le degré de couverture est habituellement nettement plus faible pour les enseignants non titulaires ; il est cette année ponctuellement plus élevé, du fait de la prise en compte des contractuels admissibles de la session exceptionnelle de concours 2014 dans les effectifs face à élèves, qui sont au contraire peu enregistrés dans le système d'information sur les effectifs rémunérés. Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

Le calcul du nombre des non-titulaires inclut les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les travailleurs handicapés sous contrat. Les enseignants vacataires ne sont pas comptés pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

Professeurs de chaire supérieure, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, adjoints d'enseignement, chargés d'enseignement

Voir « Définitions » en 9.7.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les vacataires, dont le statut est en voie de disparition, ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

Les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014 sont comptés parmi les professeurs contractuels.

LEGT, LP, LPO - Voir « Définitions » en 2.3.

Temps partiel

Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2013-2014 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa		LP		LEGT		dont LPO		Total		Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-	2 095	1,6	160	0,3	2 095	0,6	32,8	0,3
Agrégés	9 042	5,3	289	0,7	35 622	26,6	9 747	17,5	44 953	12,9	52,0	7,5
Certifiés et assimilés	144 140	84,0	3 191	7,4	72 585	54,1	25 795	46,3	219 916	63,1	61,5	10,7
Adjoints et chargés d'enseignement	960	0,6	151	0,4	357	0,3	145	0,3	1 468	0,4	46,0	9,7
PEGC	2 506	1,5	3	ε	4	ε	3	ε	2 513	0,7	56,8	16,4
PLP	2 553	1,5	34 418	80,2	15 544	11,6	15 428	27,7	52 515	15,1	49,5	6,1
Total titulaires	159 201	92,8	38 052	88,7	126 207	94,1	51 278	92,1	323 460	92,8	58,0	9,5
Maîtres auxiliaires	540	0,3	166	0,4	184	0,1	118	0,2	890	0,3	60,1	
Professeurs contractuels (2)	11 762	6,9	4 691	10,9	7 665	5,7	4 260	7,7	24 118	6,9	55,2	
Total non-titulaires	12 302	7,2	4 857	11,3	7 849	5,9	4 378	7,9	25 008	7,2	55,4	
Ensemble	171 503	100,0	42 909	100,0	134 056	100,0	55 656	100,0	348 468	100,0	57,8	
Part des femmes (%)		63,4		49,5		53,3		50,3		57,8		
Part des titulaires à temps partiel (%)		11,2		6,2		8,3		7,7		9,5		

(1) Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

(2) Y compris les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014.

Lecture - 2 095 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 32,8 % sont des femmes et 0,3 % travaillent à temps partiel. En collège, 63,4 % des enseignants sont des femmes et 11,2 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Répartition des enseignants du second degré privé devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2013-2014 (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Collège et Segpa		LP		LEGT		dont LPO		Total		Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-	63	0,2	3	ε	63	0,1	25,4	ε
Agrégés	592	1,3	26	0,3	2 738	7,7	477	3,8	3 356	3,7	48,7	4,5
Certifiés et assimilés	31 796	72,4	759	7,4	21 883	61,6	5 524	44,0	54 438	60,7	67,7	8,6
Adjoints et chargés d'enseignement	1 786	4,1	365	3,6	803	2,3	363	2,9	2 954	3,3	66,5	10,8
PEGC	34	0,1	-	-	-	-	-	-	34	ε	55,9	23,5
PLP	316	0,7	6 132	59,7	3 845	10,8	3 614	28,8	10 293	11,5	62,1	6,7
Total titulaires	34 524	78,6	7 282	70,9	29 332	82,6	9 981	79,5	71 138	79,3	65,9	8,2
Maîtres auxiliaires	8 989	20,5	2 948	28,7	5 941	16,7	2 512	20,0	17 878	19,9	65,6	
Professeurs contractuels (2)	414	0,9	41	0,4	229	0,6	66	0,5	684	0,8	62,7	
Total non-titulaires	9 403	21,4	2 989	29,1	6 170	17,4	2 578	20,5	18 562	20,7	65,5	
Ensemble	43 927	100,0	10 271	100,0	35 502	100,0	12 559	100,0	89 700	100,0	65,8	
Part des femmes (%)		69,1		62,7		62,6		60,9		65,8		
Part des titulaires à temps partiel (%)		9,3		6,7		7,4		6,5		8,2		

(1) Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

(2) Y compris les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014.

Présentation

À la rentrée scolaire 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, la part des enseignants du second degré exerçant dans des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques...) est presque identique dans les deux secteurs d'enseignement (près de 80 %). Parmi eux, pratiquement 6 sur 10 enseignent en lettres, langues vivantes ou mathématiques. Dans le secteur public, la part des enseignants exerçant dans les domaines de la production est supérieure à celle des services : 13,8 % et 8,0 %. Dans le secteur privé, elles sont très proches : 10,5 % et 10,6 %.

La part des femmes est plus importante dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans les deux secteurs, les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (62,1 % dans le public et 68,5 % dans le privé), excepté la philosophie, l'éducation physique et sportive ainsi que, dans le secteur public, les mathématiques et la physique-chimie. Les femmes sont encore davantage présentes dans les domaines des services (67,6 % et 75,6 %). Dans les domaines de la production, elles sont minoritaires (excepté en « biotechnologie-santé-environnement-génie biologique », « biotechnologie-génie biologique et biochimie » et « métiers des arts appliqués »).

Pour le secteur public, en collège, ce sont les enseignants des groupes de disciplines « langues vivantes » et « lettres » qui sont les plus nombreux (respectivement 33 200 et 31 300 enseignants). En lycée général et technologique, ce sont les enseignants de langues vivantes (21 500), en lycée professionnel, ceux du groupe de discipline « lettres » (9 600).

Toujours dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines des services (11,1 %), l'économie et la gestion mises à part, et de la production (11,2 %) notamment en génie industriel, civil et thermique, autour de 20 %. La proportion de non-titulaires est plus faible dans les disciplines générales (6,0 %), mais les disciplines d'arts plastiques en accueillent sensiblement plus que la moyenne.

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.10.

Groupe de disciplines « lettres »

Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « mathématiques »

Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « biologie-géologie »

Il comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

Enseignement non spécialisé

Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires et vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas pris en compte.

Les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014 sont comptés parmi les professeurs contractuels.

LP

Lycées professionnels.

LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

[1] Répartition des enseignants devant élèves du second degré par groupe de disciplines en 2013-2014 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public)

	Secteur public							Secteur privé			
	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Poids de la discipline (%)	Total privé	Part des femmes (%)	Poids de la discipline (%)	
Disciplines générales											
Philosophie		5	7	3 753	3 765	38,5	6,6	1,1	1 075	44,1	1,2
Lettres	31 319	9 564	16 060	56 943	79,0	6,6	16,3	14 501	83,9	16,2	
Langues	33 187	229	21 489	54 905	83,2	8,0	15,8	14 908	87,3	16,6	
Histoire-géographie	17 939	19	9 622	27 580	51,0	4,0	7,9	7 309	59,4	8,1	
Sciences économiques et sociales	ns	5	4 031	4 039	48,9	9,3	1,2	1 292	57,8	1,4	
Mathématiques	23 430	4 873	16 570	44 873	44,9	6,2	12,9	11 408	58,6	12,7	
Physique-chimie	7 847	42	12 194	20 083	42,7	1,4	5,8	4 912	51,3	5,5	
Biologie-géologie	10 457	9	6 471	16 937	64,9	5,2	4,9	4 566	72,2	5,1	
Éducation musicale	6 119	ns	203	6 323	56,3	9,1	1,8	1 640	61,0	1,8	
Arts plastiques	6 069	ns	494	6 566	65,5	12,9	1,9	1 757	72,0	2,0	
Éducation physique et sportive	20 997	2 591	6 524	30 112	44,3	4,1	8,6	7 291	39,2	8,1	
Total disciplines générales	157 372	17 343	97 411	272 126	62,1	6,0	78,1	70 659	68,5	78,8	
Domaines de la production											
Technologie	10 756	175	7 667	18 598	15,8	5,7	5,3	3 696	23,5	4,1	
Sciences techniques industrielles			590	590	7,8		0,2	58	6,9	0,1	
Génie industriel	615	2 483	997	4 095	27,4	18,0	1,2	411	27,3	0,5	
Génie chimique		84	43	127	29,1	5,5	€	20	50,0	€	
Génie civil	648	1 370	548	2 566	10,2	22,3	0,7	177	13,0	0,2	
Génie thermique	137	626	320	1 083	3,8	22,3	0,3	176	6,3	0,2	
Génie mécanique	90	3 371	1 788	5 249	3,5	6,8	1,5	865	6,9	1,0	
Génie électrique	11	2 104	1 428	3 543	4,3	5,4	1,0	860	5,2	1,0	
Biotechnologie, santé, environnement, génie biologique	1 099	2 992	1 462	5 553	87,4	18,3	1,6	1 438	89,1	1,6	
Métiers des arts appliqués		1 693	1 743	3 436	63,6	19,6	1,0	926	64,4	1,0	
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	241	56	1 480	1 777	66,4	14,5	0,5	408	75,2	0,5	
Hôtellerie : techniques culinaires	59	756	708	1 523	12,9	16,5	0,4	382	9,7	0,4	
Total domaines de la production	13 656	15 710	18 774	48 140	27,4	11,2	13,8	9 417	35,6	10,5	
Domaines des services											
Informatique, télématique			121	121	6,6	1,7	€	31	22,6	€	
Industries graphiques	ns	140	98	239	37,7	34,3	0,1	30	26,7	€	
Autres activités : conduite, navigation		535	116	651	7,1	22,1	0,2	87	8,0	0,1	
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	18	301	164	483	34,8	42,2	0,1	115	42,6	0,1	
EFS-Employé technique des collectivités (2)	84	10	ns	96	85,4	17,7	€	70	88,6	0,1	
Paramédical et social, soins personnels		1 635	1 938	3 573	90,8	25,8	1,0	1 937	92,7	2,2	
Économie et gestion	223	6 578	14 614	21 415	68,3	7,1	6,1	6 842	74,0	7,6	
Hôtellerie : services, tourisme	26	627	791	1 444	47,3	14,5	0,4	366	48,4	0,4	
Total domaines des services	352	9 826	17 844	28 022	67,6	11,1	8,0	9 478	75,6	10,6	
Enseignement non spécialisé	123	30	27	180	71,7	47,8	0,1	146	89,0	0,2	
Ensemble	171 503	42 909	134 056	348 468	57,8	7,2	100,0	89 700	65,8	100,0	

(1) Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

(2) EFS : économie familiale et sociale.

ns : non significatif.

Présentation

En 2013-2014, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel) est de 18,4 heures, dont 17,2 heures d'enseignement par semaine [1]. Parmi les titulaires, il varie de 16,2 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure à 20,4 heures pour les adjoints et chargés d'enseignement, les premiers effectuant le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne). Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant présente les mêmes volumes horaires que dans le secteur public [2]. Parmi les enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires, il varie de 16,5 heures pour les professeurs agrégés (avec les professeurs de chaire supérieure) à 19,5 heures pour les PLP. Ce sont également les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,5).

Le service décrit ici ne prend pas en compte tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptabilisées les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

Près de deux enseignants sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire [3]. Cette proportion inclut les enseignants à temps partiel. La part des enseignants faisant des heures supplémentaires est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement 71,9 % contre 60,7 % des femmes et 65,2 % contre 56,4 % des femmes). Elle diffère également selon l'âge. Dans le public, 70,1 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre seulement 45,9 % des moins de 30 ans. Dans le privé, la différence est moins marquée : 62,9 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre 50,0 % des moins de 30 ans. C'est parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure que la proportion est la plus élevée dans les deux secteurs (huit enseignants sur dix) ; parmi les professeurs de lycée professionnel et les professeurs certifiés, elle avoisine les deux tiers dans chacun des secteurs. La part d'enseignants éligibles aux heures supplémentaires (ceux qui ne sont pas à temps partiel) et qui en effectuent est proche de trois enseignants sur quatre dans le public, deux sur trois dans le privé.

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.10.

Service total des enseignants

Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en deux parties :

- 1) des heures d'enseignement. À noter que les professeurs qui enseignent dans les classes post-bac bénéficient d'une pondération horaire : par exemple, une heure devant les élèves de BTS est décomptée une heure et quinze minutes de service effectué.
- 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement.

Heures d'enseignement

Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

Heures supplémentaires

Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA. En excluant ces derniers des calculs, la proportion des enseignants effectuant au moins une HSA est donc plus élevée.

Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	47 048	14,7	1,2	0,4	16,2	2,2
Certifiés et assimilés	219 916	17,8	1,2	0,2	19,1	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	1 468	17,2	3,2	€	20,4	1,0
PEGC	2 513	17,7	0,5	€	18,2	1,0
PLP	52 515	18,8	0,6	€	19,3	1,6
Total titulaires	323 460	17,5	1,1	0,2	18,7	1,5
Non-titulaires (3)	25 008	13,6	0,3	0,1	13,8	0,7
Ensemble (4)	348 468	17,2	1,0	0,2	18,4	1,5

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014. Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(4) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,2 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 1,2 heures dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

[2] Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	3 419	14,4	1,6	0,5	16,5	2,5
Certifiés et assimilés	54 438	17,7	1,3	0,2	19,2	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	2 954	17,1	1,7	0,1	18,8	1,2
PEGC	34	16,0	1,9	0,0	17,8	0,9
PLP	10 293	18,5	1,0	€	19,5	1,7
Titulaires	71 138	17,6	1,3	0,2	19,1	1,5
Non-titulaires (3)	18 562	15,4	0,3	0,1	15,8	1,2
Ensemble (4)	89 700	17,2	1,1	0,2	18,4	1,4

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014.

(4) Y compris les temps partiels.

[3] Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)			
		parmi l'ensemble des enseignants		parmi les enseignants qui ne sont pas à temps partiel (2)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	71,9	65,2	74,5	66,9
	Femmes	60,7	56,4	69,6	61,9
Âge	Moins de 30 ans	45,9	50,0	46,8	50,4
	De 30 à 39 ans	65,4	61,0	73,2	65,0
	De 40 à 49 ans	70,1	62,9	76,9	67,1
	50 ans ou plus	66,4	56,9	73,3	62,6
Corps	Agrégés et chaires supérieures	78,7	77,3	84,8	80,9
	Certifiés et assimilés	66,1	61,9	74,1	67,8
	Adjoints et chargés d'enseignement	52,0	51,5	57,7	57,7
	PEGC	54,8	47,1	65,5	61,5
	PLP	68,2	64,3	72,6	68,9
	Total titulaires et stagiaires	68,2	62,6	75,3	68,2
	Total non-titulaires (1)	30,2	47,2	30,4	47,8
Ensemble		65,4	59,4	71,8	63,7

(1) Y compris les admissibles contractuels de la session exceptionnelle de 2014. Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(2) La réglementation interdit aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.

Présentation

Les indicateurs « heures/élève » (H/E) et « élèves/structure » (E/S) sont utilisés pour mesurer les conditions d'encadrement dans le second degré. Ces indicateurs interviennent dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements.

À la rentrée 2013 dans le secteur public, le « H/E », ratio global d'heures d'enseignement par élève, est de 1,36 heure toutes formations confondues [1]. Il est plus élevé en lycée post-baccalauréat (1,57 heure), et surtout en lycée professionnel (2,12 heures) où les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.) et en Segpa (2,30 heures) ; en collège, il s'établit à 1,18 heure, et en lycée pré-baccalauréat à 1,31 heure.

Dans le privé (hors Mayotte), le H/E est globalement plus faible (1,30 heure toutes formations confondues) que dans le public sauf en Segpa et en lycée pré-baccalauréat.

Dans le secteur public, des différences s'observent selon les académies : le minimum est de 1,19 heure par élève à Mayotte et le maximum de 1,52 heure par élève en Martinique. En collège, les écarts sont réduits, les valeurs allant de 1,00 dans l'académie de Mayotte à 1,25 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E varie de 1,24 à Mayotte à 1,51 en Guyane. Les écarts sont légèrement plus importants en lycée professionnel, les valeurs allant de 1,89 à Mayotte à 2,45 en Corse.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Toutes formations confondues, il s'élève à 21,8 élèves dans le public contre 23,2 élèves dans le privé [1]. Cet indicateur demeure plus faible pour le secteur public dans tous les types de formation (23,6 dans le public et 25,3 dans le privé au collège, 15,9 et 17,3 au lycée professionnel, 21,1 et 21,8 en lycée post-baccalauréat) excepté en lycée pré-baccalauréat (24,1 et 23,9) et en Segpa.

Dans le secteur public, le E/S varie de 20,1 dans l'académie de Guyane à 24,6 dans celle de Mayotte.

Depuis la rentrée 2007 dans le secteur public, le E/S augmente et le H/E diminue [2] [3]. À la rentrée 2013, ils restent globalement stables par rapport à 2012.

Définitions

Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Les types d'établissements

Les types d'établissements évoqués ici correspondent à un concept de formation (formation « de type collège », « de type lycée professionnel »...) :

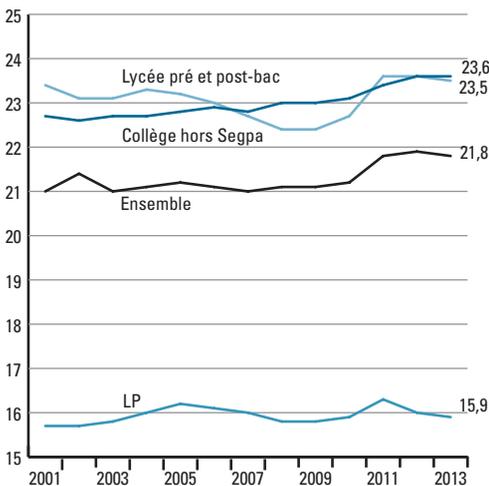
- Collège : 6^e à 3^e.
- Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : 6^e Segpa à 3^e Segpa.
- Lycée professionnel : préparations à un diplôme professionnel du secondaire, de type CAP, baccalauréat professionnel, etc.
- Lycée pré-bac : préparations aux baccalauréats généraux et technologiques.
- Lycée post-bac : classes préparatoires aux grandes écoles et sections de technicien supérieur.

[1] Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2013-2014

	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,3	2,27	12,3	2,22	14,8	1,35	22,8	1,64	20,6	1,38	21,2
Amiens	1,19	23,3	2,29	13,0	2,04	17,1	1,34	24,7	1,73	19,0	1,40	21,7
Besançon	1,18	23,2	2,27	13,2	2,13	15,7	1,30	23,6	1,64	18,6	1,37	21,4
Bordeaux	1,15	24,5	2,30	12,9	2,20	16,3	1,29	25,4	1,54	22,5	1,35	22,7
Caen	1,18	23,4	2,37	12,7	2,27	15,6	1,32	23,9	1,63	19,3	1,38	21,5
Clermont-Ferrand	1,20	23,3	2,30	12,8	2,11	16,9	1,30	23,6	1,65	19,4	1,38	21,6
Corse	1,25	22,8	2,15	12,4	2,45	13,7	1,47	21,5	2,19	15,6	1,49	20,2
Créteil	1,20	23,2	2,35	13,5	2,08	15,9	1,35	23,3	1,59	21,1	1,39	21,5
Dijon	1,19	23,0	2,25	12,7	2,22	15,3	1,29	24,9	1,64	19,4	1,37	21,6
Grenoble	1,13	23,8	2,40	11,9	2,09	15,6	1,25	23,9	1,61	21,0	1,30	22,0
Lille	1,23	22,7	2,34	12,8	2,02	16,5	1,36	23,5	1,52	21,1	1,43	20,9
Limoges	1,17	23,7	2,13	13,1	2,22	15,2	1,33	23,7	1,67	19,2	1,37	21,5
Lyon	1,16	23,7	2,28	12,8	2,18	15,1	1,32	23,2	1,50	21,7	1,34	21,8
Montpellier	1,16	24,4	2,18	13,4	2,08	16,7	1,29	24,4	1,56	21,1	1,33	22,5
Nancy-Metz	1,21	23,2	2,50	11,8	2,14	16,2	1,30	24,3	1,61	20,1	1,39	21,6
Nantes	1,17	23,8	2,21	13,4	2,24	15,5	1,32	24,5	1,68	21,1	1,37	22,0
Nice	1,16	23,6	2,36	12,0	2,00	17,4	1,29	24,3	1,58	22,0	1,32	22,4
Orléans-Tours	1,17	23,2	2,21	12,6	2,01	16,8	1,32	24,6	1,61	20,4	1,34	22,0
Paris	1,20	24,2	2,18	12,9	2,17	15,1	1,27	25,1	1,32	25,7	1,34	23,1
Poitiers	1,18	23,4	2,25	12,8	2,16	15,7	1,29	25,0	1,70	19,2	1,36	21,9
Reims	1,19	23,5	2,50	12,2	2,13	16,2	1,29	25,2	1,65	20,5	1,39	21,7
Rennes	1,14	23,9	2,36	13,0	2,18	15,7	1,27	24,5	1,53	20,7	1,34	22,0
Rouen	1,19	23,3	2,29	12,5	2,06	16,2	1,31	24,3	1,66	20,1	1,36	21,8
Strasbourg	1,18	23,4	2,49	11,6	2,09	15,4	1,30	24,2	1,58	21,3	1,37	21,6
Toulouse	1,16	24,1	2,53	11,3	2,11	15,7	1,27	23,3	1,59	20,4	1,34	21,8
Versailles	1,15	24,2	2,27	12,8	2,13	15,5	1,26	24,5	1,53	22,4	1,32	22,4
France métropolitaine	1,18	23,6	2,32	12,7	2,12	15,9	1,30	24,1	1,57	21,2	1,36	21,9
Guadeloupe	1,19	23,4	2,17	14,2	2,12	16,4	1,45	24,4	1,64	20,2	1,43	21,6
Guyane	1,22	21,7	2,05	13,9	2,11	16,7	1,51	22,7	1,76	17,1	1,46	20,1
Martinique	1,22	23,2	2,36	13,1	2,33	15,0	1,49	23,7	1,82	18,9	1,52	20,7
Mayotte	1,00	27,5	1,63	16,2	1,89	19,3	1,24	25,2	1,55	21,0	1,19	24,6
La Réunion	1,23	23,3	2,25	13,9	2,15	15,7	1,38	23,3	1,66	20,0	1,45	21,0
DOM	1,18	23,6	2,08	14,2	2,14	16,2	1,41	23,7	1,69	19,6	1,42	21,4
France métr. + DOM y compris Mayotte Public	1,18	23,6	2,30	12,8	2,12	15,9	1,31	24,1	1,57	21,1	1,36	21,8
France métr. + DOM hors Mayotte Public	1,18	23,6	2,31	12,7	2,12	15,9	1,31	24,1	1,57	21,1	1,36	21,8
France métr. + DOM hors Mayotte Privé	1,11	25,3	2,51	12,0	2,03	17,3	1,35	23,9	1,52	21,8	1,30	23,2

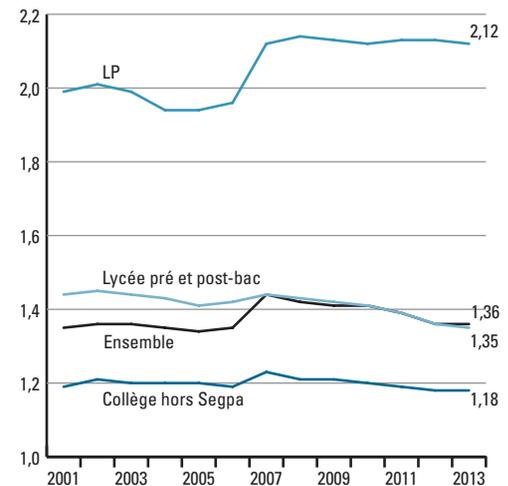
[2] Évolution du E/S depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public)



[3] Évolution du H/E depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public)



Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant du premier degré à temps complet déclare, en moyenne, 44 heures de travail par semaine, dont 25 h 30 en présence d'élèves, reflétant leur obligation de service d'enseignement en classe et en aide personnalisée. Les 18 h 30 hors de la présence d'élèves se répartissent ainsi : 13 heures consacrées aux activités pédagogiques (préparation des cours, corrections des copies), 2 heures 30 aux activités avec la communauté éducative (collègues, parents) et 3 heures à d'autres missions liées à l'enseignement (conseils d'écoles, surveillance d'études ou de cantine...). Les directeurs d'école déclarent un temps légèrement plus important (45 heures) que les enseignants en élémentaire (environ 43 heures) et que ceux en maternelle (38 h 30) [1].

Dans le second degré, un enseignant à temps complet déclare, en moyenne, 41 heures de travail par semaine, qui se répartissent pour moitié entre temps passé avec les élèves et temps consacré à d'autres activités. Parmi ces dernières, les activités pédagogiques consomment le plus d'heures de travail, soit près de 16 heures. Les activités avec la communauté éducative et les autres tâches liées à l'enseignement (entretien de laboratoires ou d'ateliers, conseils de classe...) prennent autant de temps aux enseignants, soit 2 h 40 chacune. Les professeurs certifiés déclarent un temps sensiblement plus important (43 heures) que leurs collègues : plus de 39 heures pour les agrégés et les professeurs de lycée professionnel (PLP) et 37 h 30 pour les professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

Par ailleurs, le travail des enseignants ne s'effectue pas uniquement durant les périodes scolaires. En moyenne, les enseignants du premier degré déclarent 20 jours de congés au cours desquels ils ont travaillé ; 18 jours pour les enseignants du second degré.

Dans le premier comme dans le second degré, l'âge apparaît discriminant [2]. Les plus jeunes enseignants déclarent un volume horaire plus élevé, sans doute lié à un « coût d'entrée » dans le métier d'enseignant : 52 heures dans le premier degré, 45 heures dans le second degré.

Définitions

Champ

Les résultats présentés sont issus de l'exploitation statistique de l'enquête Emploi du temps réalisée de septembre 2009 à décembre 2010 par l'Insee, en France métropolitaine et dans les DOM. Réalisée environ tous les 10 ans, l'enquête collecte les déclarations des individus sur l'organisation de leur temps professionnel, domestique et de loisirs. Pour la première fois, des questions spécifiques ont été posées sur le temps consacré aux différentes activités de la fonction enseignante. Ces questions se réfèrent à la dernière semaine de travail complète, sans congé ni absence durant la période scolaire. L'enquête, se déroulant sur l'ensemble de l'année, permet de lisser la durée des activités ponctuelles comme les rencontres parents/enseignants ou les conseils d'écoles, qui ont lieu à certaines périodes seulement.

ORS

Obligation réglementaire de service. Dans le premier degré, le service des enseignants s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et en 108 heures annualisées consacrées à de l'aide personnalisée, des travaux en équipes pédagogiques ou aux relations avec les parents, entre autres. Dans le second degré, il s'agit du nombre d'heures qu'est statutairement tenu d'assurer un enseignant : 15 heures pour les agrégés, 18 heures pour les certifiés, les professeurs de lycée professionnel et les professeurs d'enseignement général de collège et 20 heures pour les professeurs d'EPS.

HSA

Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, pour les enseignants qui ne sont pas à temps partiel.

HSE

Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

Heures de décharge

Dans le premier degré, il s'agit principalement des décharges de service des directeurs d'écoles mais aussi des décharges de maîtres formateurs ou des décharges syndicales. Dans le second degré, ce sont les heures consacrées aux activités à responsabilité établissement (ARE) et académique (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

PLP, Peps - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

Sources :

Enquête Emploi du temps 2010-Insee ; traitements et calculs par la DEPP.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.13 ; 13.12.

[1] Temps de travail moyen hebdomadaire déclaré par les enseignants du premier et second degré public selon la fonction ou le corps en 2010 (1)

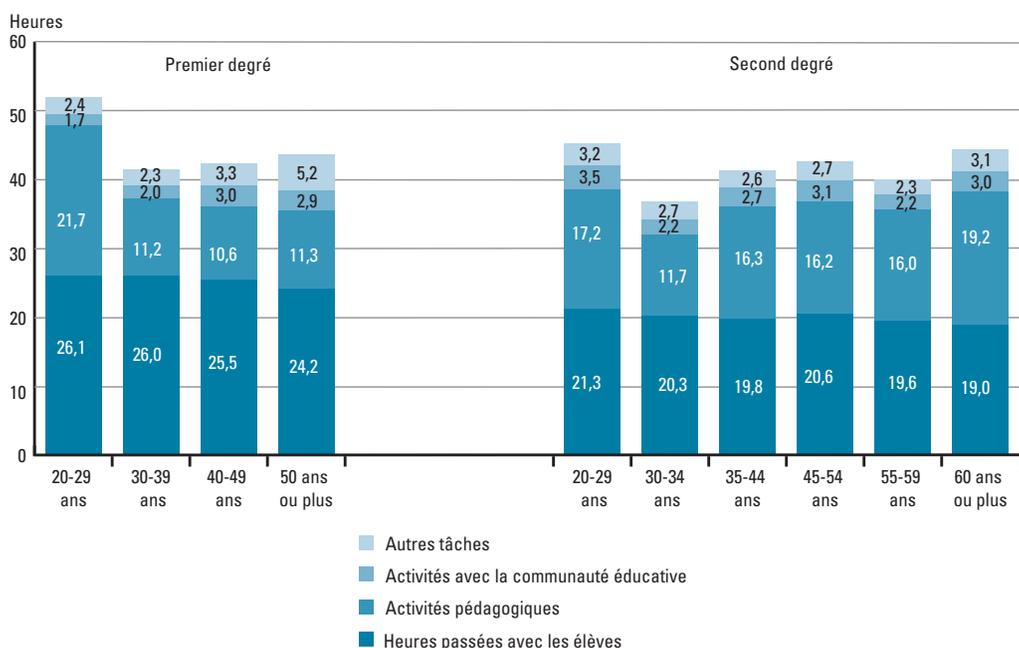
(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Premier degré - par fonction				Second degré - par corps				
	Total 1 ^{er} degré	dont directeur d'école	dont enseignant en élémentaire	dont enseignant en maternelle	Total 2 nd degré	dont agrégés	dont certifiés	dont Peps	dont PLP
Heures passées avec les élèves	25 h 34	23 h 25	26 h 02	26 h 09	20 h 07	16 h 55	20 h 04	21 h 35	20 h 59
Heures d'enseignement	24 h 38	22 h 13	25 h 05	25 h 26	18 h 55	16 h 15	18 h 53	20 h 42	19 h 27
dont HSA	nc	nc	nc	nc	1 h 19	1 h 46	1 h 05	1 h 26	1 h 30
dont HSE	nc	nc	nc	nc	0 h 32	0 h 33	0 h 29	0 h 48	0 h 35
Suivi individuel des élèves	0 h 56	1 h 11	0 h 57	0 h 43	1 h 12	0 h 39	1 h 11	0 h 52	1 h 31
Autres heures de travail	18 h 33	22 h 10	17 h 25	12 h 29	21 h 10	22 h 13	22 h 48	16 h 15	18 h 31
Activités pédagogiques	12 h 57	11 h 05	12 h 52	9 h 33	15 h 47	17 h 47	17 h 15	9 h 01	13 h 41
Préparation des cours	8 h 04	6 h 39	7 h 27	6 h 59	8 h 06	8 h 14	8 h 36	5 h 39	7 h 44
Correction des copies	3 h 36	3 h 22	4 h 09	1 h 43	5 h 48	7 h 26	6 h 40	1 h 49	4 h 11
Documentation, formation et recherches personnelles	1 h 17	1 h 03	1 h 16	0 h 51	1 h 52	2 h 07	1 h 58	1 h 33	1 h 46
Activités avec la communauté éducative	2 h 26	3 h 09	2 h 16	1 h 59	2 h 43	1 h 54	2 h 52	3 h 48	2 h 16
Travail avec d'autres enseignants	1 h 23	1 h 49	1 h 03	1 h 28	1 h 48	1 h 34	1 h 48	2 h 10	1 h 56
Rencontres et réunions avec les parents	1 h 03	1 h 20	1 h 13	0 h 32	0 h 55	0 h 20	1 h 04	1 h 37	0 h 20
Autres tâches	3 h 10	7 h 42	2 h 16	0 h 56	2 h 40	2 h 32	2 h 41	3 h 27	2 h 35
Heures de décharges	0 h 44	3 h 33	0 h 00	0 h 00	0 h 28	0 h 36	0 h 21	1 h 19	0 h 16
Autres tâches professionnelles	2 h 26	4 h 15	2 h 16	0 h 56	2 h 12	1 h 56	2 h 20	2 h 08	2 h 19
Total heures travaillées	44 h 07	45 h 26	43 h 27	38 h 38	41 h 17	39 h 15	42 h 53	37 h 38	39 h 30
dont heures de travail à la maison	9 h 30	7 h 06	9 h 12	7 h 29	12 h 36	13 h 54	14 h 02	6 h 43	10 h 04
Jours de congés travaillés sur l'année	20,0 j.	21,3 j.	20,9 j.	13,8 j.	18,5 j.	19,1 j.	19,6 j.	12,7 j.	16,2 j.
dont pendant les congés d'été	9,8 j.	10,0 j.	10,3 j.	9,7 j.	8,3 j.	7,5 j.	8,6 j.	6,4 j.	9,5 j.

(1) Enseignants à temps complet.

[2] Temps de travail moyen hebdomadaire déclaré par les enseignants du secteur public selon la tranche d'âge en 2010 (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



(1) Enseignants à temps complet.

Présentation

Entre février 2013 et février 2014, 3 700 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département d'affectation et 5 700 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité de 1,2 % dans le premier degré et de 1,8 % dans le second degré [1]. Si l'on inclut en outre les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux s'élèvent respectivement à 17,2 % et 11,1 %. En revanche, le taux de mobilité des enseignants titulaires d'un poste en établissement (c'est-à-dire hors remplaçants et enseignants sur postes provisoires) est de seulement 5,9 % dans le premier degré et 4,2 % dans le second.

Presque tous les néo-titulaires changent d'établissement entre leur stage et leur première affectation en tant que titulaires : 93,2 % dans le premier degré et 82,3 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont très souvent affectés dans une nouvelle académie (39,0 %), alors que les nouveaux professeurs des écoles changent de département dans 1,2 % des cas. Dans le premier comme dans le second degré, les jeunes enseignants sont les plus mobiles, même hors néo-titulaires. Près d'un enseignant titulaire sur deux âgé de moins de 30 ans a changé d'affectation à la rentrée 2013 dans le premier degré, plus d'un sur trois dans le second degré. En comparaison, la mobilité concerne un enseignant sur cinq âgé de 30 à 39 ans et moins d'un enseignant sur dix âgé de plus de 50 ans dans le premier degré ; les enseignants du second degré sont un peu moins mobiles. Les jeunes enseignants sont aussi ceux qui ont le plus souvent connu un changement de zone géographique d'affectation.

Les départements du Sud-Est et de l'Ouest de la France sont proportionnellement ceux qui accueillent le plus d'enseignants titulaires du premier degré. Le Centre et les départements d'Île-de-France, à l'exception de Paris, sont ceux qui en accueillent le moins. Le taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré atteint ainsi - 2,4 % dans le département de Seine-Saint-Denis [2].

Les académies de l'Ouest et du Sud de la France enregistrent des taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré supérieurs à 1 %, quand le Nord et la région parisienne (hors Paris) enregistrent des taux négatifs [3]. Dans les académies de Créteil et Versailles, ce taux s'élève respectivement à - 4,5 % et - 2,8 %. 76 % des néo-titulaires sont affectés dans une académie enregistrant un taux de migration nette des titulaires négatif, alors que seulement 38 % des enseignants titulaires y exercent.

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici, entre le 1^{er} février 2013 et le 1^{er} février 2014, sont les enseignants titulaires du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du premier degré et les enseignants titulaires du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du second degré. Les flux de néo-titulaires, ex-stagiaires, sont pris en compte séparément. Ne sont comptabilisés dans les mouvements que ceux des agents ayant une affectation (provisoire ou définitive, en établissement ou en tant que remplaçant) en février 2013 et/ou en février 2014, ce qui revient à exclure les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les COM, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger. Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH (qui notamment exclut les néo-titulaires et observe les mouvements à la rentrée).

Taux de mobilité

Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

Taux de migration nette

Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2013 et/ou en février 2014, ni ceux des néo-titulaires.

PEGC, PLP

Voir « Définitions » en 9.7.

[1] Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge (%)

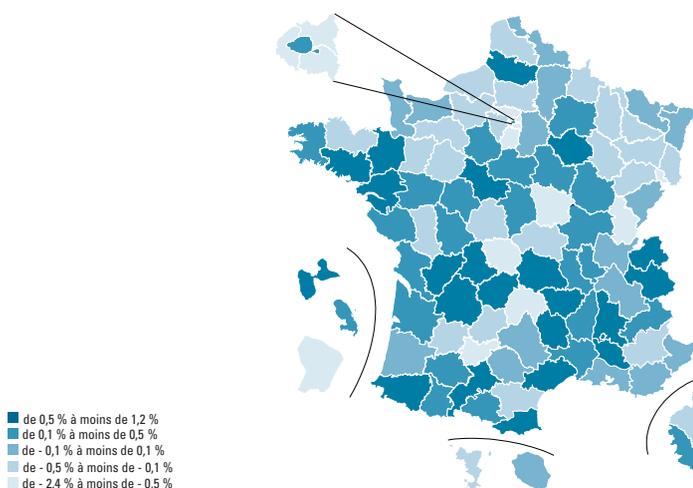
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité interacadémique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement		
Néo-titulaires	93,2	-	1,2	82,3	-	39,0	87,0
Moins de 30 ans (1)	49,1	8,0	3,0	35,3	9,2	6,8	43,1
30-39 ans (1)	21,6	6,9	1,6	15,6	6,2	2,7	18,9
40-49 ans (1)	12,0	5,6	0,9	8,4	3,7	1,1	10,1
50 ans et plus (1)	8,9	5,0	0,7	6,3	2,6	1,0	7,4
Total hors néo-titulaires	17,2	5,9	1,2	11,1	4,2	1,8	14,1
Ensemble	18,6	5,9	1,2	12,7	4,2	2,6	15,5

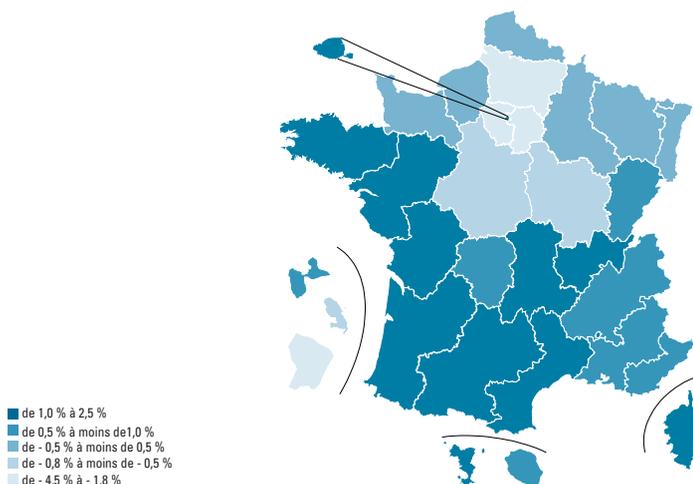
(1) Hors néo-titulaires.

Lecture - Entre février 2013 et février 2014, 18,6 % des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'affectation. Pendant la même période, 2,6 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

[2] Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département (%), (Février 2013-février 2014)



[3] Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie (%), (Février 2013-février 2014)



Présentation

En 2013-2014, 91 800 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, et parmi elles plus de neuf sur dix exercent en université, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie [1].

Parmi les enseignants en poste en 2013-2014, 60 000 sont des enseignants-chercheurs titulaires, effectifs en légère augmentation par rapport à 2012 (+ 0,6 %). Ils se composent des professeurs des universités (23,4 % de l'ensemble des enseignants) et des maîtres de conférences (42,1 %). Parmi les autres enseignants, les professeurs de type « second degré » et les enseignants de l'école nationale supérieure des arts et métiers (Ensam), auxquels sont adjoints les lecteurs et maîtres de langues étrangères, sont au nombre de 14 100, soit 15,3 % des effectifs. On compte aussi environ 17 600 enseignants non permanents, parmi lesquels les attachés temporaires d'enseignement et de recherche et des personnels hospitalo-universitaires (chefs de clinique, AHU, PHU).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (40,7 %), suivis par ceux de lettres (29,8 %), de droit et de santé (14,2 % chacun). L'importance relative des différents corps est proche en droit et en sciences : plus de 21 % sont professeurs d'université, la part des maîtres de conférences avoisine 46 %, entre 11 % et 14 % sont des enseignants du second degré, tandis que moins de 20 % d'entre eux sont des enseignants non permanents (attachés et contractuels doctorants). En lettres, la plus faible proportion de professeurs d'université et de maîtres de conférences (17,1 % et 41,5 %) est compensée par un recours accru aux enseignants du second degré (29,0 %), la part des enseignants non permanents se limitant à 12,4 %. Les disciplines de santé regroupent plus de professeurs d'université que de maîtres de conférences (39,5 % et 25,9 %), les enseignants non permanents (chefs de clinique, AHU...) représentent 33,1 % des effectifs.

De 1992 à 2014, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a augmenté de près de 70 % [2]. Au cours de cette période, les effectifs des professeurs ont augmenté de 39 %, ceux des maîtres de conférences de 74,5 % et le nombre des enseignants du second degré a progressé de 56,5 %. Les effectifs des Ater, moniteurs ou contractuels doctorants ont plus que doublé.

Définitions

Personnels enseignants du supérieur

Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) rattachés aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent de celui des pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants non titulaires (attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs ou contractuels, ainsi que les chefs de clinique, assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires).

Personnels enseignants des corps spécifiques

Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine...).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

Personnels enseignants de type « second degré »

Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (Prag), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

Ater et doctorants contractuels (personnels non permanents)

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

AHU, PHU (personnels non permanents)

Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

La discipline

La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

 Sources : MENESR-DGRH

Fichier Gesup 2014 et enquêtes sur les personnels non permanents 2014.

[1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2013-2014 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Dont instituts universitaires de technologie (IUT)	Dont écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé)	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs	2 554	72	4	8	162	2 724
	Maîtres de conférences	5 815	1 005	17	32	191	6 038
	Assistants titulaires	7	1				7
	Ater et doctorants contractuels (3)	2 444					2 444
	Autres (4)	1 724	1 000	75	32	30	1 786
	Total	12 544	2 078	96	72	383	12 999
Lettres	Professeurs	4 433	65	105	34	200	4 667
	Maîtres de conférences	10 903	676	685	67	356	11 326
	Assistants titulaires	2					2
	Ater et doctorants contractuels (3)	3 391					3 391
	Autres (4)	7 566	1 072	1 157	200	167	7 933
	Total	26 295	1 813	1 947	301	723	27 319
Sciences	Professeurs	7 482	889	66	632	186	8 300
	Maîtres de conférences	15 777	3 022	242	1 239	350	17 366
	Assistants titulaires	8	3				8
	Ater et doctorants contractuels (3)	7 289					7 289
	Autres (4)	3 877	2 049	601	373	106	4 356
	Total	34 433	5 963	909	2 244	642	37 319
Santé	Professeurs	5 141	1			2	5 143
	Maîtres de conférences	3 372	12			2	3 374
	Assistants titulaires	16					16
	Chefs de clinique, AHU, PHU (5)	4 304					4 304
	Ater et doctorants contractuels (3)	181					181
	Total	13 014	13			4	13 018
Corps spécifiques	Professeurs	25			18	562	605
	Maîtres de conférences	30	1	1		463	493
	Assistants titulaires						2
	Ater et doctorants contractuels (3)						16
	Total	55	1	1	18	1 043	1 116
	Total	Professeurs	19 635	1 027	175	692	1 112
Maîtres de conférences		35 897	4 716	945	1 338	1 362	38 597
Assistants titulaires		33	4				35
Chefs de clinique, AHU, PHU (5)		4 304					4 304
Ater et doctorants contractuels (3)		13 305					13 321
Autres (4)		13 167	4 121	1 833	605	303	14 075
Total	86 341	9 868	2 953	2 635	2 795	91 771	

(1) ENI, Insa, écoles centrales, ENS chimie, etc.

(2) ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

(3) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche à mi-temps ou à temps plein, doctorants contractuels assurant des missions d'enseignement.

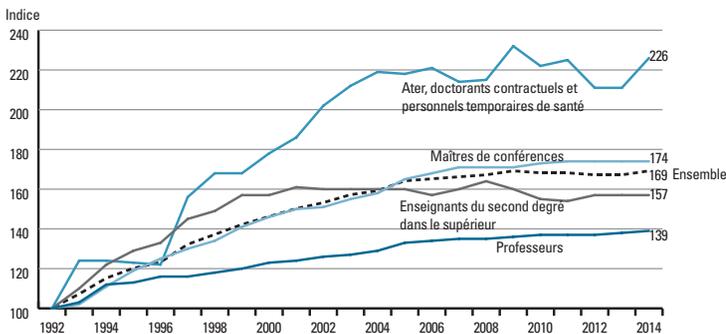
(4) Enseignants de type « second degré » et Ensam.

(5) AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires.

(6) Cet effectif comprend 1 006 lecteurs et maîtres de langue étrangère.

[2] Évolution des enseignants du supérieur public (base 100 en 1992)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



Présentation

En 2013-2014, 251 500 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative sont rémunérés au titre du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en France métropolitaine et dans les DOM [1].

Quatre de ces agents sur cinq exercent dans le cadre de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, sur différents programmes : « Vie de l'élève » pour 45 % d'entre eux, « Enseignement scolaire public du premier degré et du second degré » (25 %) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (9 %). Le cinquième restant exerce dans le cadre de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) représentent la moitié des effectifs, les assistants d'éducation (90 000) à eux seuls en constituent plus du tiers (36,5 %). Les autres personnels DIEO, titulaires, appartiennent tous à la catégorie A. Quatre personnels DIEO sur cinq relèvent du programme « Vie de l'élève ».

Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent presque un tiers de la population non enseignante et sont principalement affectés sur les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré et du second degré » (42 %) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (25 %). L'enseignement supérieur ne regroupe que 17 % d'entre eux. La part des catégories C représentée essentiellement par les adjoints administratifs y est la plus importante (12,3 % des effectifs totaux), les catégories A et B constituent chacune 8,0 % de l'ensemble des non-enseignants. Les non-titulaires, auxiliaires, contractuels ou vacataires représentent 2,3 % des effectifs totaux.

Les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) sont nettement moins nombreux (16,9 %) et relèvent surtout de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (78 %). Les catégories C (7,8 % des effectifs totaux) sont les plus représentées. La part des personnels de bibliothèques parmi les non-enseignants est très faible (1,8 %). Ils exercent essentiellement leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur. Le nombre d'agents est réparti entre les catégories hiérarchiques A, B et C dans des proportions équivalentes.

Définitions

Lof

La Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « enseignement scolaire » du budget de l'État regroupe les programmes suivants :

- « Enseignements scolaires des premier et second degrés ». Relèvent de ces programmes, les personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement : encadrement pédagogique, inspection, direction, besoins éducatifs particuliers, réadaptation ou réemploi, décharges syndicales, partenariats divers...

- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information... », principalement dans des services administratifs.

Deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) sont concernés ici :

- « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- « Vie étudiante ».

ASS

Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1^{er} juin 2012 à un corps de catégorie A. Les attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

[1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2014)

	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Vie de l'élève	1 ^{er} et 2 nd degrés	Formations supérieures - Vie étudiante	Total	
					Effectifs	En %
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	3 364	26	5 770	33 226	42 386	16,9
Catégorie A	1 743		15	10 821	12 579	5,0
<i>dont ingénieurs d'études</i>	1 065		4	6 001	7 070	2,8
Catégorie B	877		786	8 414	10 077	4,0
Catégorie C	743	26	4 969	13 991	19 729	7,8
Bibliothèques	23			4 494	4 517	1,8
Catégorie A	17			1 354	1 371	0,5
Catégorie B	4			1 343	1 347	0,5
Catégorie C	2			1 790	1 792	0,7
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	19 550	12 416	32 570	13 509	78 045	31,0
Titulaires	17 129	11 249	29 877	12 920	71 175	28,3
Catégorie A	3 571	8 490	5 653	2 362	20 076	8,0
<i>dont : attachés d'administration</i>	2 463		5 472	1 794	9 729	3,9
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	325		157	128	610	0,2
<i>infirmiers</i>	130	7 138		244	7 512	3,0
<i>médecins</i>	117	1 120			1 237	0,5
Catégorie B	5 616	2 688	8 417	3 352	20 073	8,0
<i>dont : assistants service social</i>	155	2 368		65	2 588	1,0
<i>secrétaires d'administration</i>	5 453		8 398	3 281	17 132	6,8
Catégorie C	7 941	71	15 808	7 206	31 026	12,3
Non-titulaires	2 421	1 167	2 693	589	6 870	2,7
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	605	101 876	24 049	30	126 560	50,3
Titulaires	571	11 385	22 775	27	34 758	13,8
Catégorie A	571	11 386	22 774	27	34 758	13,8
<i>dont : conseillers principaux d'éducation</i>	5	11 337	198		11 540	4,6
<i>personnels de direction d'étab.</i>	81		13 155		13 237	5,3
<i>personnels d'orientation</i>	90		3 574		3 664	1,5
Non-titulaires	34	90 490	1 275	3	91 802	36,5
<i>dont assistants d'éducation</i>		89 827			89 827	35,7
Ensemble	23 542	114 317	62 390	51 259	251 508	100,0
<i>dont : titulaires</i>	21 086	22 660	58 422	50 667	152 835	60,8
<i>non-titulaires</i>	2 456	91 657	3 968	592	98 673	39,2

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

En 2013-2014, les 251 500 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche comptent une majorité de femmes (70,3 %), représentées dans les mêmes proportions parmi les titulaires et les non-titulaires (70,1 % et 70,7 %) [1]. Elles sont 84,5 % chez les ASS, 69,5 % chez les personnels de bibliothèques, 66,8 % chez les DIEO et 53,9 % chez les ITRF. Les personnels de catégorie A sont majoritairement des femmes chez les ASS (77,0 %), les corps de bibliothèque (72,1 %) et les DIEO (58,8 %). Chez les ITRF en revanche, elles ne représentent que 45,9 % des effectifs de cette catégorie. À l'exception des corps de bibliothèque, elles sont proportionnellement moins nombreuses en catégorie A qu'en B et C.

Les personnels non enseignants sont en moyenne âgés de 41,6 ans. Les DIEO ont la moyenne d'âge la moins élevée (36,7 ans) en raison de la présence d'un nombre important d'assistants d'éducation parmi eux. Les ASS sont en moyenne les plus âgés (47,1 %), l'âge moyen des ITRF et des personnels de bibliothèque est peu éloigné (respectivement 45,9 ans et 45,1 ans). Les agents âgés de 50 ans et plus représentent 30,1 % des non-enseignants. Les ASS se caractérisent par la proportion la plus élevée de personnels de 50 ans et plus (44,6 %). Les agents de moins de 30 ans représentent moins de 5 % de tous ces groupes, DIEO titulaires compris.

Le temps partiel concerne 30,7 % des non-enseignants : 11,3 % des titulaires et 60,8 % des non-titulaires. Il est très fréquent parmi les DIEO (46,9 %), essentiellement du fait des assistants d'éducation (63,4 %). Son utilisation est élevée également chez les ASS (18,9 %).

Définitions

ASS

Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1^{er} juin 2012 à un corps de catégorie A. Les attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

[1] Le personnel administratif, technique et d'encadrement en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2014)

	Effectifs	Part des femmes (%)	Âge moyen	Part des moins de 30 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Part du temps partiel (%)
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	42 386	53,9	45,9	4,9	37,5	6,4
Catégorie A	12 579	45,9	45,0	4,2	32,7	3,5
<i>dont ingénieurs d'études</i>	7 070	49,3	44,5	4,4	30,8	4,2
Catégorie B	10 077	50,9	45,6	5,3	36,9	4,6
Catégorie C	19 729	60,6	46,6	5,3	40,9	9,3
Bibliothèques	4 517	69,5	45,1	4,7	32,5	7,0
Catégorie A	1 371	72,1	45,6	5,8	36,9	4,2
Catégorie B	1 347	77,1	43,7	5,8	26,9	8,7
Catégorie C	1 792	62,0	45,9	3,1	33,1	7,8
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	78 045	84,9	47,1	4,8	44,6	18,9
Titulaires	71 175	85,2	47,7	3,3	46,2	18,2
Catégorie A	20 076	77,0	48,3	2,1	48,6	18,4
<i>dont : attachés d'administration</i>	9 729	63,7	47,6	2,9	44,6	5,8
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	610	45,7	51,5	0,0	58,9	0,2
<i>infirmiers</i>	7 512	96,0	47,3	1,9	45,2	35,3
<i>médecins</i>	1 237	95,1	53,9	0,0	76,8	33,5
Catégorie B	20 073	85,3	46,7	4,3	42,1	18,3
<i>dont : assistants service social</i>	2 588	96,0	44,6	7,6	35,2	36,3
<i>secrétaires d'administration</i>	17 132	83,5	47,0	3,9	42,8	15,4
Catégorie C	31 026	90,5	47,9	3,5	47,2	18,1
Non-titulaires	6 870	82,1	41,5	20,1	28,2	26,2
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	126 560	66,8	36,7	38,2	18,6	46,9
Titulaires	34 758	58,8	48,2	2,4	47,5	3,6
Catégorie A	34 758	58,8	48,2	2,4	47,5	3,6
<i>dont : conseillers principaux d'éducation</i>	11 540	71,3	44,5	6,0	31,2	5,6
<i>personnels de direction d'étab.</i>	13 237	47,2	50,4	0,0	55,9	0,0
<i>personnels d'orientation</i>	3 664	83,5	46,8	3,8	41,0	14,5
Non-titulaires	91 802	69,8	32,3	51,7	7,6	63,4
<i>dont assistants d'éducation</i>	89 827	69,7	32,2	52,3	7,5	64,5
Ensemble	251 508	70,3	41,6	21,6	30,1	30,7
<i>dont : titulaires</i>	152 835	70,1	47,2	3,6	43,7	11,3
<i>non-titulaires</i>	98 673	70,7	32,9	49,5	9,1	60,8

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

En 2012-2013, 1 668 000 candidatures ont été déposées par les personnels des premier et second degrés publics pour suivre des modules de formation continue [1]. Les candidatures proviennent à 47 % des enseignants du second degré et à 45 % des personnels du premier degré. Neuf candidatures déposées sur dix ont été retenues. Cependant, seulement 73,7 % des candidats retenus se sont présentés aux modules. Ce taux de présence est plus élevé pour les enseignants que pour les autres personnels : 74,1 % pour les enseignants du premier degré, 74,2 % pour ceux du second et 67,7 % pour les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO). Il en est de même du taux d'assiduité (voir « Définitions »). Dans l'ensemble, 7,9 % des stagiaires présents ne sont pas assidus. Ce taux de déperdition fluctue entre 4,3 % pour les personnels du premier degré et 14,5 % pour les DIEO. En moyenne, les modules de formation ont duré 1,6 jour, avec un maximum de 2,9 jours pour les personnels de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH). Comparés à l'année 2011-2012, tous les indicateurs ont progressé : plus de candidats, des taux d'acceptation, de présence et d'assiduité supérieurs, et ce pour chaque sous-population. Seule la durée moyenne d'un module est identique.

L'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » regroupe plus de la moitié des candidatures déposées et retenues [2]. Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de « formation professionnelle statutaire » (15,8 %) et celui de « l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers » (8,8 %). Le taux d'acceptation varie selon les différents objectifs : de 86,3 % pour celui de la « formation diplômante » à 99,2 % pour celui de « conception et organisation de formation ». Le taux de présence est relativement homogène, entre 70 et 80 %, excepté pour l'accompagnement au bilan de carrière, à l'effectif faible (93,3 %). Le taux d'assiduité pour la préparation aux examens et concours demeure, d'une année à l'autre, particulièrement faible (44,5 % en 2012-2013).

Définitions

La formation continue des enseignants

Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés. Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1^{er} juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation, d'un an maximum.

Module

Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules, décrit dans le PAF, caractérisé principalement par un contenu de formation.

Candidat

Personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.

Stagiaire présent

Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.

Stagiaire assidu

Stagiaire qui a assisté à au moins deux tiers de la durée totale du module.

Taux d'acceptation - Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

Taux de présence - Rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.

Taux d'assiduité - Rapport entre le nombre de stagiaires assidus et le nombre de candidats retenus.

Taux de déperdition - Rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.

Durée moyenne du module

Nombre moyen de jours de formation par stagiaire présent.

Biatoss

Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

PLP, PEGC, AE, CE, DIEO, COP, CPE, VAE, RAEP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MENESR-DGESCO

Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

[1] La formation continue en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Candidats	Candidats retenus	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Premier degré									
Directeur d'école	134 723	127 086	96 425	92 405	94,3	75,9	72,7	4,2	1,4
Enseignant en classe maternelle	154 611	142 786	106 180	102 581	92,4	74,4	71,8	3,4	1,2
Enseignant en classe élémentaire	297 595	279 164	206 721	198 817	93,8	74,1	71,2	3,8	1,2
Personnel du secteur ASH	38 140	36 037	27 179	25 657	94,5	75,4	71,2	5,6	2,9
Autre personnel (1)	128 713	121 804	87 029	81 536	94,6	71,5	66,9	6,3	1,9
Total premier degré	753 782	706 877	523 534	500 996	93,8	74,1	70,9	4,3	1,4
Rappel 2011/2012	672 801	622 889	453 452	430 883	92,6	72,8	69,2	5,0	1,4
Second degré									
Agrégé	90 724	81 423	58 680	52 314	89,7	72,1	64,2	10,8	1,6
Certifié	494 767	432 053	323 733	289 536	87,3	74,9	67,0	10,6	1,7
PLP	128 447	118 289	89 042	80 157	92,1	75,3	67,8	10,0	1,7
PEGC	2 946	2 677	1 911	1 721	90,9	71,4	64,3	9,9	1,3
AE/CE	1 555	1 383	998	908	88,9	72,2	65,7	9,0	1,6
Autres enseignants (2)	62 017	57 006	39 850	33 882	91,9	69,9	59,4	15,0	1,5
Total second degré	780 456	692 831	514 214	458 518	88,8	74,2	66,2	10,8	1,7
Rappel 2011/2012	762 256	667 247	492 706	439 297	87,5	73,8	65,8	10,8	1,7
DIEO									
COP	7 361	6 577	4 645	4 321	89,3	70,6	65,7	7,0	1,7
CPE	24 109	21 827	15 196	12 338	90,5	69,6	56,5	18,8	1,7
Inspection	5 348	5 294	3 642	3 154	99,0	68,8	59,6	13,4	1,2
Direction	18 010	17 281	11 030	9 697	96,0	63,8	56,1	12,1	1,1
Total DIEO	54 828	50 979	34 513	29 510	93,0	67,7	57,9	14,5	1,4
Rappel 2011/2012	52 733	48 613	32 154	27 393	92,2	66,1	56,3	14,8	1,5
Autres personnels									
Biatoss	6 699	5 935	3 918	3 482	88,6	66,0	58,7	11,1	1,6
Autres personnels (3)	72 323	66 820	46 809	41 670	92,4	70,1	62,4	11,0	1,5
Total autres personnels	79 022	72 755	50 727	45 152	92,1	69,7	62,1	11,0	1,5
Rappel 2011/2012	74 362	67 852	44 473	40 034	91,2	65,5	59,0	10,0	1,5
Ensemble	1 668 088	1 523 442	1 122 988	1 034 176	91,3	73,7	67,9	7,9	1,6
Rappel 2011/2012	1 562 152	1 406 601	1 022 785	937 607	90,0	72,7	66,7	8,3	1,6

(1) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

(2) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

(3) Enseignants du supérieur, du privé, assistants pédagogiques, d'éducation, de langues étrangères ou vacataires.

[2] Les objectifs de la formation continue en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Objectif de formation	Candidats	Candidats retenus	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Formation professionnelle statutaire	263 872	258 236	202 623	192 625	97,9	78,5	74,6	4,9	1,8
Adaptation immédiate au poste de travail	103 619	96 752	70 996	64 080	93,4	73,4	66,2	9,7	1,5
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	146 667	130 528	104 519	98 148	89,0	80,1	75,2	6,1	1,4
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	977 428	872 055	625 400	577 728	89,2	71,7	66,2	7,6	1,4
Préparation aux examens et concours	35 614	32 291	22 786	14 370	90,7	70,6	44,5	36,9	5,7
Accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation)	3 416	3 122	2 314	2 079	91,4	74,1	66,6	10,2	1,5
Formation diplômante	11 807	10 186	7 925	7 475	86,3	77,8	73,4	5,7	5,4
Période de professionnalisation (seconde carrière...)	630	593	470	341	94,1	79,3	57,5	27,4	7,7
Élaboration de ressources	33 573	32 231	23 660	21 119	96,0	73,4	65,5	10,7	1,6
Développement des compétences liées aux activités de formation	75 309	71 449	49 952	44 983	94,9	69,9	63,0	9,9	1,5
Conception et organisation de formation	15 799	15 672	12 038	10 943	99,2	76,8	69,8	9,1	1,3
Accompagnement au bilan de carrière	354	327	305	285	92,4	93,3	87,2	6,6	0,9
Total	1 668 088	1 523 442	1 122 988	1 034 176	91,3	73,7	67,9	7,9	1,6

Présentation

En 2013, 19 600 fonctionnaires de l'éducation nationale prennent leur retraite, en moyenne à 60,5 ans [1] [2]. 83 % d'entre eux sont enseignants.

Les enseignants du second degré public et les personnels administratifs sociaux et de santé (ASS) sont en moyenne âgés de 61 ans et demi lors de leur départ. Les ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) prennent leur retraite un peu plus tôt et les personnels de direction, d'inspection et d'éducation plus tard, à plus de 62 ans. Les enseignants du premier degré public ont, pour la plupart, été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée, cinq ans avant les autres. Ils sont en moyenne âgés de seulement 58,2 ans au moment de leur départ.

Les nouvelles retraitées sont relativement jeunes : en 2013, elles partent en moyenne huit mois avant les hommes. Cette différence est expliquée par deux éléments : les femmes exercent plus souvent dans le premier degré (38 % des nouvelles retraitées y exerçaient alors que ce n'était le cas que de 26 % des nouveaux retraités) et elles sont les bénéficiaires quasi exclusives de ce qui reste du dispositif permettant le départ anticipé des parents de trois enfants. 1 000 femmes sont parties de manière anticipée pour ce motif en 2013, soit 8 % des départs en retraite féminins. Cinq hommes seulement étaient dans ce cas.

L'âge moyen de départ en retraite des femmes ne profitant pas du dispositif « parent de trois enfants » est très proche de celui des hommes exerçant la même profession. Les femmes ASS, ITRF et professeures des écoles partent même un peu plus tard que les hommes.

Le nombre total de départs en retraite a tendance à diminuer depuis 2003, avec quelques phases de reprises. Celle de 2006 et 2007 peut être attribuée aux départs en retraite des premiers baby-boomers. Cette inflexion n'est pas observée dans le premier degré. Comme la plupart des enseignants du premier degré peuvent partir dès 55 ans, les premiers baby-boomers ont donc pu partir dès 2001. L'annonce de la réforme des retraites de 2010 est sans doute à l'origine du surcroît de départs observé cette année-là. Le pic observé dans le premier degré en 2011 est principalement constitué de départ de parents de trois enfants : la plupart d'entre eux ont profité de la possibilité de partir de manière anticipée qui ne leur était offerte que jusqu'en juillet 2011. Sans la fermeture de ce dispositif, la baisse observée dans le second degré aurait été beaucoup plus marquée.

Définitions

Champ

Enseignants et non-enseignants titulaires du secteur public.

Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus

Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011. L'obligation d'interruption d'activité pour chaque naissance, introduite mi-2005, a exclu de fait la quasi-totalité des hommes de ce dispositif.

La réforme des retraites de 2003

Cette réforme a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote.

La réforme des retraites de 2010

Cette réforme s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Mais sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

 Sources : MENESR-DEPP

Fichiers de fin de fonction Agape, EPP, Agora, Poppée-ITRF 2005-2014.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 2014-n° 18.
- Bilan social 2012-2013.

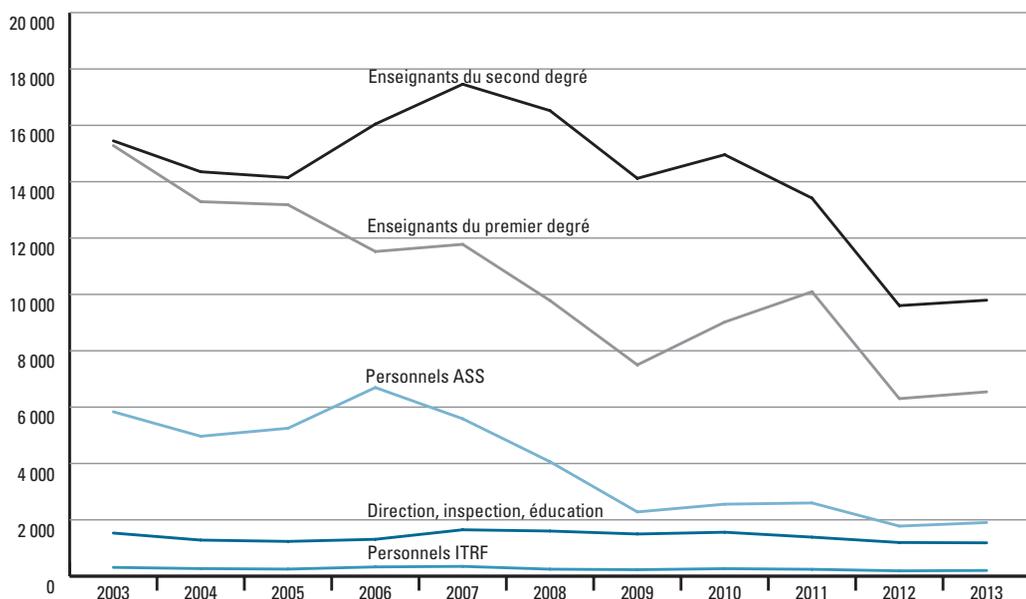
[1] Âge moyen des départs par famille de professions et sexe en 2013

(France entière, Public)

Familles de professions (titulaires)	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré	58,3	58,1	58,5	55,9	58,2
Enseignants du second degré	61,7	61,5	61,7	58,2	61,6
Direction, inspection, éducation	62,4	62,0	62,2	58,7	62,2
Personnels ASS	61,6	61,6	61,7	59,0	61,6
Personnels ITRF (y compris personnels de laboratoire)	61,3	61,3	61,4	59,4	61,3
Ensemble	60,9	60,2	60,5	56,9	60,5
Effectifs	7 068	12 560	11 531	1 029	19 628

[2] Évolution du nombre de départs en retraite par famille de professions (2003-2013)

(France entière, Public)



Présentation

8 710 postes ont été offerts en 2013 aux concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public, dont 8 413 pour les seuls concours externes. L'offre de postes aux concours externes a très fortement augmenté en un an (+ 72 %) [1] et [2]. Le nombre de candidats présents progresse également, mais dans une moindre mesure (+ 10 %). Contrairement aux années antérieures, des postes sont restés non pourvus aux concours externes, soit un taux de couverture de 96,4 %. Les 300 postes non pourvus aux concours externes organisés par les académies se concentrent dans quelques-unes d'entre elles. 16 % des postes sont restés vacants dans celle de Créteil, 12 % dans celle de Guyane, 11 % dans celle de Paris [3]. Ces académies se caractérisent par des taux d'attractivité faibles qui ne dépassent pas 1,5 candidat par poste. Cependant, les académies d'Amiens et de Versailles réussissent à pourvoir tous leurs postes, alors que leur attractivité n'est pas plus forte. À l'opposé, les académies de Guadeloupe, Corse, Nancy-Metz et Martinique ont, elles, attiré 4 candidats ou plus par poste. 39,7 % des candidats présents aux concours externes ont été admis contre 26,2 % en 2012, soit 8 111 lauréats.

Par ailleurs, 297 postes étaient proposés à l'ensemble des concours internes en 2013, 110 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 187 au titre des seconds concours. Au premier concours interne, la baisse tendancielle du nombre de postes reflète celle du vivier des instituteurs. Aux seconds concours internes, le nombre de postes double presque, le nombre de candidats présents demeurant quasiment stable. Aucun de ces deux types de recrutement ne fait le plein ; globalement, 78 % des postes ouverts ont été pourvus aux concours internes.

De plus, 2013 est la première des quatre sessions pour lesquelles des contractuels peuvent postuler au titre des recrutements réservés : 16 candidats ont été reçus à l'examen professionnalisé réservé pour 20 postes offerts.

Définitions

Les concours de recrutement

Les épreuves des concours 2013 sont définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du premier degré (excepté celles du premier concours interne définies dans l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié). L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes des personnels enseignants du premier degré. Outre le concours externe et le concours externe spécial langues régionales (qui comprend une épreuve de langues régionales), fait également partie de la voie externe le troisième concours, ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Les recrutements réservés

Mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ils ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ces modes de recrutement doivent valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux d'attractivité

Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Sources :

- MENESR-DEPP/Système de gestion Ocean.
- MENESR-DGRH.

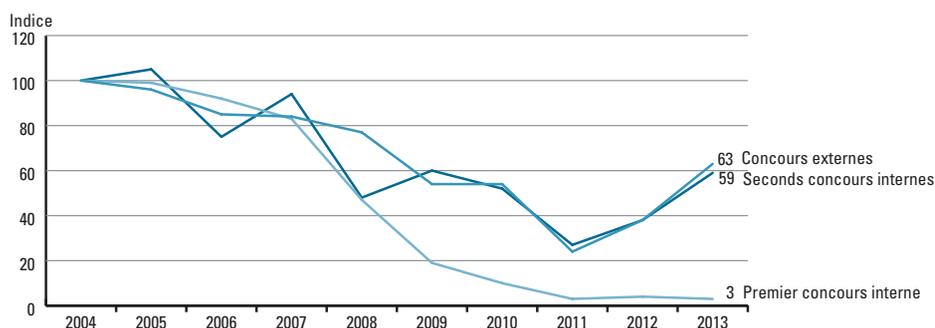
① Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 21 ; 13.17 ; 13.03 ; 11.25 ; 10.19.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

[1] Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public (France métropolitaine + DOM)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Concours externes	Postes	12 940	12 500	11 000	10 900	9 874	6 999	7 000	3 100	4 903	8 413
	Présents	65 577	57 324	55 298	52 672	48 030	44 907	37 520	18 136	18 617	20 436
	Admis	12 922	12 435	11 019	10 896	9 886	7 014	7 029	3 086	4 883	8 111
Premier concours interne	Postes	3 089	3 089	2 934	2 934	1 900	740	450	170	130	110
	Présents	4 852	4 235	3 752	2 998	1 736	780	472	147	289	225
	Admis	2 972	2 934	2 725	2 461	1 395	566	303	98	108	85
Seconds concours internes	Postes	250	250	238	250	135	165	165	54	97	187
	Présents	1 384	1 630	751	886	720	576	661	926	559	555
	Admis	248	261	187	234	119	148	130	68	94	146

[2] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public (base 100 en 2004) (France métropolitaine + DOM)



[3] Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie - Session 2013

Académies	Postes	Présents	Admis	Présents/poste	Taux de réussite	Taux de couverture
Aix-Marseille	390	887	382	2,3	43,1	97,9
Amiens	320	521	320	1,6	61,4	100,0
Besançon	125	402	125	3,2	31,1	100,0
Bordeaux	349	1 215	342	3,5	28,1	98,0
Caen	126	442	126	3,5	28,5	100,0
Clermont-Ferrand	150	414	149	2,8	36,0	99,3
Corse	25	116	25	4,6	21,6	100,0
Créteil	1 085	1 496	910	1,4	60,8	83,9
Dijon	145	384	145	2,6	37,8	100,0
Grenoble	400	1 078	400	2,7	37,1	100,0
Lille	495	1 357	495	2,7	36,5	100,0
Limoges	55	185	54	3,4	29,2	98,2
Lyon	400	1 176	400	2,9	34,0	100,0
Montpellier	284	891	281	3,1	31,5	98,9
Nancy-Metz	130	672	130	5,2	19,3	100,0
Nantes	300	1 013	290	3,4	28,6	96,7
Nice	195	536	194	2,7	36,2	99,5
Orléans-Tours	274	633	274	2,3	43,3	100,0
Paris	263	403	234	1,5	58,1	89,0
Poitiers	194	530	194	2,7	36,6	100,0
Reims	110	395	110	3,6	27,8	100,0
Rennes	208	742	208	3,6	28,0	100,0
Rouen	215	565	215	2,6	38,1	100,0
Strasbourg	235	662	227	2,8	34,3	96,6
Toulouse	305	882	302	2,9	34,2	99,0
Versailles	1 230	1 689	1 197	1,4	70,9	97,3
Guadeloupe (1)	52	210	54	4,0	25,7	103,8
Guyane	105	156	92	1,5	59,0	87,6
Martinique	23	186	23	8,1	12,4	100,0
La Réunion	225	598	213	2,7	35,6	94,7
France métropolitaine + DOM	8 413	20 436	8 111	2,4	39,7	96,4

(1) Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

Présentation

12 435 postes ont été offerts aux concours 2013 du second degré public (10 632 aux concours externes, 1 803 aux concours internes). Le nombre de postes ouverts a fortement augmenté (+ 23 %) par rapport à la session 2012, presque exclusivement dans la voie externe. Les concours du Capes demeurent les principaux concours de recrutement de l'éducation nationale (55,6 % des postes offerts), devant l'agrégation (19,5 %) [1]. Pour la troisième année, des postes sont restés non pourvus aux concours externes, soit un taux de couverture de 85,6 % (90,0 % en 2012). Parmi les 1 500 postes restés vacants, près de 1 000 relèvent du Capes externe ; le taux de couverture s'élève à 84,4 %. Le déficit concerne aussi le recrutement des enseignants du second degré technologique et professionnel : 81,4 % des postes ont été pourvus au CAPLP externe, 64,7 % au Capet externe. Quasiment tous les postes offerts aux concours internes ont été pourvus, comme les années précédentes. Au total, 10 903 candidats ont été reçus.

En 2013, 2 190 contrats ont été ouverts aux concours de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat, de manière quasi égale entre les voies externe (Cafep) et interne (CAER) [2]. Le taux de couverture reste sensiblement plus élevé aux CAER (96,0 %) qu'aux Cafep (86,5 %).

De plus, 2013 est la première des quatre sessions pour lesquelles des contractuels peuvent postuler au titre des recrutements réservés : 2 332 candidats ont été reçus aux recrutements réservés pour 2 483 postes offerts dans l'enseignement public, 531 admis pour 560 contrats dans l'enseignement privé.

Définitions

Les concours de recrutement

Les épreuves des concours 2013 sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours du second degré. Depuis 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité de certains concours internes (Capes, Capet, CAPLP) consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes des personnels enseignants du second degré. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

Les recrutements réservés

Les concours réservés pour les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive, et l'examen professionnalisé réservé pour les professeurs de lycée professionnel, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ces modes de recrutement doivent valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Capes, Capeps, Capet, CAPLP, Cafep, CAER

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2014-n° 15 ; 13.23 ; 12.28 ; 11.24 ; 09.26.
- Tableaux statistiques, n° 7167, 7166, 7156, 7155, 7131.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Agréation	Postes	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005	2 005	1 992	1 914	2 007	2 420
	Admis	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001	1 995	1 986	1 911	2 003	2 324
Capes	Postes	7 812	9 155	6 862	6 994	5 753	5 753	5 684	5 546	5 557	6 910
	Admis	7 796	9 124	6 836	6 976	5 755	5 726	5 673	4 717	4 851	5 938
Capeps (1)	Postes	923	920	440	400	400	400	490	608	660	825
	Admis	923	920	440	400	400	400	490	608	660	826
Capet	Postes	735	765	405	325	254	254	275	318	229	513
	Admis	731	757	405	325	254	254	275	308	227	348
CAPLP	Postes	2 240	2 480	1 818	1 728	1 538	1 538	1 644	1 669	1 632	1 767
	Admis	2 147	2 356	1 792	1 701	1 498	1 521	1 591	1 526	1 513	1 467
Tous concours	Postes	14 360	16 210	11 725	11 650	9 950	9 950	10 085	10 055	10 085	12 435
	Admis	14 242	16 029	11 669	11 603	9 908	9 896	10 015	9 070	9 254	10 903
Concours externes	Postes	11 975	13 475	9 750	9 750	8 350	8 350	8 300	8 275	8 305	10 632
	Admis	11 873	13 316	9 706	9 712	8 316	8 314	8 237	7 297	7 478	9 105
Concours internes (1)	Postes	2 385	2 735	1 975	1 900	1 600	1 600	1 785	1 780	1 780	1 803
	Admis	2 369	2 713	1 963	1 891	1 592	1 582	1 778	1 773	1 776	1 798
Recrutements réservés	Postes	930	950	2 483
	Admis	879	878	2 332

(1) Le Capeps interne a été gelé de 2007 à 2009.

[2] Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé

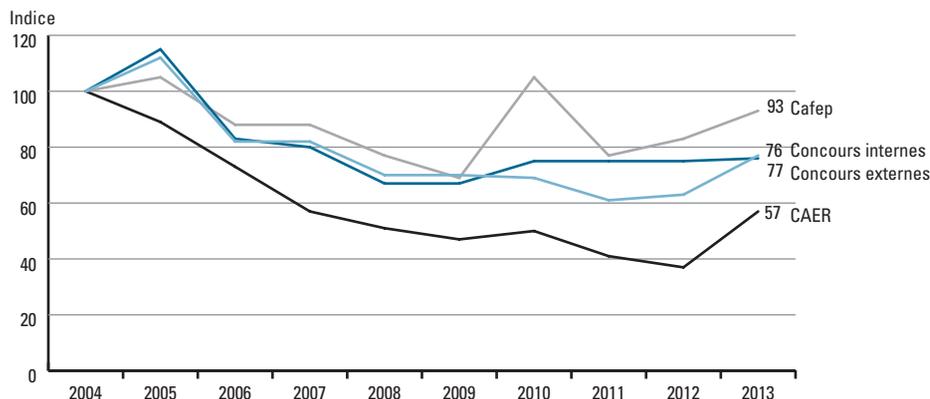
(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cafep	Contrats	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210	776	1 800	1 200	1 100	1 100
	Admis	1 026	1 077	899	904	795	713	1 073	791	854	952
CAER (1)	Contrats	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080	980	980	800	700	1 090
	Admis	1 838	1 628	1 342	1 056	938	865	924	755	679	1 046
Tous concours	Contrats	4 378	4 225	3 096	2 626	2 290	1 756	2 780	2 000	1 800	2 190
	Admis	2 864	2 705	2 241	1 960	1 733	1 578	1 997	1 546	1 533	1 998
Recrutements réservés	Contrats	560
	Admis	531

(1) Le CAER-Capeps a été gelé de 2007 à 2009.

[3] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2004)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



Présentation

À la session 2013, comme aux deux sessions précédentes, tous les postes ouverts aux concours externes (10 632) n'ont pas été pourvus malgré une augmentation du nombre de candidats présents (+ 13 %) face à une offre de postes fortement accrue (+ 28 %) [1]. 14 % des postes offerts sont ainsi restés vacants, majoritairement au Capes externe, contre 10 % l'an dernier. Les deux disciplines du Capes externe les plus importantes en nombre de postes n'ont pas fait le plein de recrutement : les mathématiques (31 % des postes sont restés vacants) et l'anglais (25 %). L'agrégation externe, jusqu'à présent épargnée par cette crise des recrutements, enregistre un déficit de 17 % en mathématiques. En 2013, le déficit concerne aussi la plupart des sections professionnelles : 58 % des postes n'ont pas été pourvus au Capet externe de sciences industrielles de l'ingénieur, 52 % au CAPLP externe de biotechnologies.

28,1 % des candidats présents aux concours externes ont été admis (26,2 % en 2012), soit 9 105 lauréats (+ 22 %). Les chances de succès à un concours externe demeurent plus grandes au Capes (34,3 %) qu'à l'agrégation (15,5 %), avec de grandes variations au sein du Capes, de 19,2 % en espagnol à 65,9 % en lettres modernes. Le taux de réussite au Capes externe atteint 60,8 %.

Aux concours internes, les candidats présents sont moins nombreux qu'à la session 2012 pour une offre de postes stabilisée. Ces concours sont plus sélectifs que ceux de la voie externe ; le taux de réussite s'établit à 9,5 %. Quasiment tous les postes ont été pourvus, comme à la session précédente.

Définitions

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Disciplines scientifiques

Sections mathématiques (agrégation et Capes) ; physique-chimie, sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre (Capes).

Disciplines littéraires et sciences humaines

Sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes).

Langues

Sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, espagnol, italien) (agrégation et Capes) ; options arabe, japonais, russe (agrégation) ; options chinois, néerlandais (Capes) ; sections langue corse, tahitien (Capes) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes).

Disciplines artistiques

Sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes).

Langages spéciaux

Section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010).

Disciplines bivalentes

Sections mathématiques-sciences physiques et chimiques, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres) (CAPLP).

Disciplines professionnelles

Sections mécanique, biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration (Capet et CAPLP) ; arts appliqués, biotechnologies, sciences et techniques médico-sociales (Capet et CAPLP) ; génie industriel, réparation et revêtement en carrosserie, génie civil, bâtiment, génie mécanique, génie électrique, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique (CAPLP).

[1] Nombre de postes, de présents, d'admissibles et d'admis selon le groupe de disciplines, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite	Postes	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Agrégation										
Disciplines scientifiques	576	3 132	1 082	508	16,2	217	3 298	480	217	6,6
<i>dont : mathématiques</i>	391	1 537	674	323	21,0	135	1 555	302	135	8,7
<i>physique-chimie</i>	105	846	228	105	12,4	40	891	83	40	4,5
Disciplines littéraires et sciences humaines	437	2 631	892	434	16,5	295	2 759	626	295	10,7
<i>dont : lettres modernes</i>	117	733	263	117	16,0	115	1 216	230	115	9,5
<i>histoire</i>	100	801	198	100	12,5
<i>histoire et géographie (1)</i>	105	754	231	105	13,9
Langues	310	1 756	665	310	17,7	134	1 894	294	133	7,0
<i>dont : anglais</i>	167	1 024	365	167	16,3	65	1 055	142	65	6,2
<i>allemand</i>	65	223	124	65	29,1	35	208	76	35	16,8
Disciplines professionnelles	146	1 208	322	137	11,3	40	597	90	40	6,7
<i>dont : économie et gestion</i>	81	657	183	76	11,6	40	597	90	40	6,7
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	45	454	99	41	9,0
Disciplines artistiques	80	520	154	65	12,5	35	453	80	35	7,7
Éducation physique et sportive	40	388	89	40	10,3	110	1 009	248	110	10,9
Total	1 589	9 635	3 204	1 494	15,5	831	10 010	1 818	830	8,3
Évolution 2013/2012 (2)	27,3	15,8	22,1	20,1	0,6	9,5	-6,1	7,0	9,4	1,2
Capès										
Disciplines scientifiques	1 765	3 947	2 429	1 371	34,7	190	1 244	391	190	15,3
<i>dont : mathématiques</i>	1 250	1 807	1 395	856	47,4	155	911	313	155	17,0
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	310	1 213	536	310	25,6	35	333	78	35	10,5
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 345	5 763	3 651	2 205	38,3	268	2 836	608	268	9,4
<i>dont : lettres modernes</i>	1 000	1 518	1 155	1 000	65,9	100	876	223	100	11,4
<i>histoire et géographie</i>	715	2 300	1 522	715	31,1	65	793	142	65	8,2
Langues	1 773	4 760	2 467	1 428	30,0	174	1 268	501	173	13,6
<i>dont : anglais</i>	1 070	2 113	1 286	799	37,8	120	705	357	119	16,9
<i>espagnol</i>	340	1 772	698	340	19,2	25	435	75	25	5,7
Disciplines artistiques	330	829	537	238	28,7	60	498	139	60	12,0
Langages spéciaux	5	12	10	5	41,7
Total	6 218	15 311	9 094	5 247	34,3	692	5 846	1 639	691	11,8
Évolution 2013/2012 (2)	26,7	14,0	17,0	24,8	3,0	6,8	2,7	0,4	6,6	0,4
Capecs	760	1 249	1 053	760	60,8	65	898	143	66	7,3
Évolution 2013/2012 (2)	26,7	0,6	7,0	26,7	12,5	8,3	17,7	8,3	10,0	-0,6
Capet	464	1 439	596	300	20,8	49	396	119	48	12,1
<i>dont : sciences industrielles de l'ingénieur</i>	255	281	166	107	38,1
<i>économie et gestion</i>	100	734	230	100	13,6	24	288	59	24	8,3
Évolution 2013/2012 (2)	142,9	18,5	42,6	58,7	5,2	28,9	-10,0	6,3	26,3	3,5
CAPLP										
Disciplines d'enseignement général	765	2 063	1 240	700	33,9	63	867	162	62	7,2
<i>dont : lettres-histoire et géographie</i>	295	640	367	249	38,9	25	396	56	24	6,1
<i>mathématiques-sc. physiques et chimiques</i>	280	625	464	261	41,8	25	314	75	25	8,0
Disciplines professionnelles	836	2 708	1 371	604	22,3	103	941	289	101	10,7
<i>dont : économie et gestion</i>	200	1 202	440	200	16,6
<i>biotechnologies</i>	180	318	206	86	27,0	25	275	78	25	9,1
Total	1 601	4 771	2 611	1 304	27,3	166	1 808	451	163	9,0
Évolution 2013/2012 (2)	18,0	9,9	13,6	5,0	-1,3	-39,6	-6,8	-26,4	-39,9	-5,0
Tous concours	10 632	32 405	16 558	9 105	28,1	1 803	18 958	4 170	1 798	9,5
Évolution 2013/2012 (2)	28,0	13,5	17,4	21,8	1,9	1,3	-2,7	-0,5	1,2	0,4

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

(2) Évolution en %, en point pour le taux de réussite.

Présentation

En 2013, 360 postes de conseillers principaux d'éducation (CPE) ont été proposés (300 au concours externe et 60 au concours interne) [1] et [3]. Le nombre de postes ouverts a fortement augmenté (+ 20 %) par rapport à la session 2012, principalement dans la voie externe. Le nombre de candidats présents progresse d'ailleurs dans cette voie (+ 4,5 %) tandis qu'il est constant dans la voie interne. Tous les postes ont été pourvus [2]. 15,4 % des candidats présents au concours externe ont été admis (13,1 % en 2012), 3 % au concours interne, soit une moyenne de 9,1 %.

Le nombre de postes mis aux concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) passe de 65 à 88 en un an, soit + 35,4 %. La hausse du nombre de candidats présents est deux fois moins élevée que celle des postes. Tous les postes offerts ont été pourvus. Le taux de réussite s'établit à 12,0 % et 20,6 % pour les voies externe et interne, soit une moyenne de 13,3 %.

De plus, 2013 est la première des quatre sessions pour lesquelles des contractuels peuvent postuler au titre des recrutements réservés : 95 candidats ont été reçus aux concours réservés pour 100 postes offerts.

Entre 2012 et 2013, la féminisation des lauréats fléchit aux concours de CPE (72,8 % contre 80,0 %) alors qu'elle progresse aux concours de COP (89,8 % contre 83,1 %). Comparable à la session 2012, l'âge moyen s'élève respectivement à 30 et 32 ans. Les personnels d'éducation et de surveillance (presque exclusivement des assistants d'éducation) représentent toujours le premier vivier de recrutements de CPE même si leur part perd sept points en un an, celle des étudiants se renforce. Aux concours de COP, plus de la moitié des postes est pourvue par des conseillers d'orientation intérimaires [4]. 83,6 % des admis aux concours de CPE sont titulaires d'un master 2 (45,3 %) ou engagés dans la finalisation du diplôme (38,3 %). Près d'un lauréat sur deux aux concours de COP possède un diplôme en psychologie de niveau master et un sur quatre une licence.

Définitions

Conseillers principaux d'éducation

Les épreuves des concours sont définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de CPE. Depuis 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours des personnels d'éducation, comme aux concours externes et internes des personnels enseignants du second degré. Le troisième concours, organisé de 2002 à 2004, est comptabilisé avec le concours externe. Il était ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Conseillers d'orientation-psychologues

Les épreuves des concours ont été définies dans l'arrêté du 20 mars 1991 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de COP. Peuvent se présenter aux concours les candidats justifiant de la licence en psychologie, d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue dont la liste est fixée par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990, ou d'un diplôme équivalent à la licence en psychologie.

Les recrutements réservés

Les concours réservés pour les CPE et les COP, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ce mode de recrutement doit valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou candidats ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite

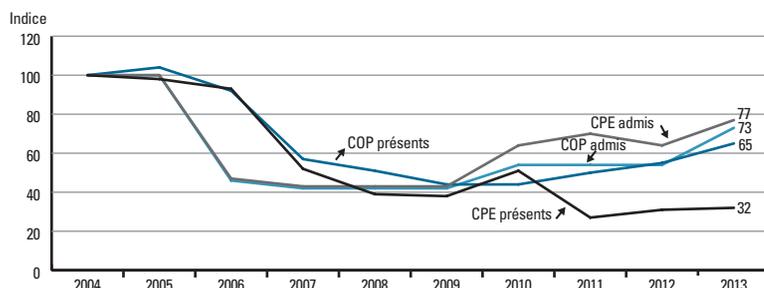
Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (1)	Postes	470	470	220	200	200	200	300	330	300	360
	Présents	12 500	12 212	11 635	6 553	4 890	4 757	6 394	3 354	3 875	3 962
	Admis	470	470	220	200	200	200	300	330	300	360
Conseillers d'orientation-psychologues (COP) (1)	Postes	120	120	55	50	50	50	65	65	65	88
	Présents	1 022	1 067	941	584	524	445	453	507	557	664
	Admis	120	120	55	50	50	50	65	65	65	88
Tous concours	Postes	590	590	275	250	250	250	365	395	365	448
	Présents	13 522	13 279	12 576	7 137	5 414	5 202	6 847	3 861	4 432	4 626
	Admis	590	590	275	250	250	250	365	395	365	448
Recrutements réservés	Postes	70	50	-	-	-	-	-	-	-	100
	Présents	327	329	-	-	-	-	-	-	-	536
	Admis	70	50	-	-	-	-	-	-	-	95

(1) Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

[2] Évolution du nombre de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation (base 100 en 2004) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[3] Concours de personnels d'éducation et d'orientation, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Part des femmes parmi les lauréats (%)	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation	360	9 802	3 962	360	9,1	72,8	30,0
Concours externe	300	5 170	1 948	300	15,4	73,7	29,2
Concours interne	60	4 632	2 014	60	3,0	68,3	34,1
Conseillers d'orientation-psychologues	88	1 972	664	88	13,3	89,8	32,0
Concours externe	68	1 644	567	68	12,0	88,2	30,6
Concours interne	20	328	97	20	20,6	95,0	36,7
Total	448	11 774	4 626	448	9,7	76,1	30,4

[4] Origine et niveau de diplôme des lauréats aux concours de personnels d'éducation et d'orientation, session 2013 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	CPE	COP	Tous concours
Étudiants	102	4	106
Pers. d'éducation et de surveillance	163	9	172
Conseillers d'orientation intérimaire	-	48	48
Enseignants titulaires et non titulaires	52	12	64
Demandeurs d'emploi, secteur privé, fonctionnaires	43	15	58
Toutes origines	360	88	448
Doctorat	8	-	8
Master/niveau I	311	40	351
<i>dont : master 1 (maîtrise)</i>	9	-	9
<i>master 2</i>	163	40	203
<i>inscription en M2</i>	138	-	138
Licence/niveau II	27	34	61
<i>dont licence</i>	27	22	49
Infra-bac/autres (1)	14	14	28
Tous niveaux de diplôme	360	88	448

(1) Dispense de titre et autres diplômés.

Présentation

À la session 2013, le nombre de postes ouverts au concours de recrutement de personnels de direction de deuxième classe (C2) diminue, passant de 750 à 650 en un an, tandis que le nombre de candidats présents baisse très légèrement (- 1 %) [1]. Tous les postes étant pourvus, le taux de réussite s'établit à 16,8 %, son niveau le plus sélectif depuis 2008 (26,0 %). Le nombre de postes reste inchangé (50 postes) au concours de première classe (C1) par rapport à l'année précédente, de même que le nombre de présents, toujours autour de 200. Tous les postes étant également pourvus, le taux de réussite s'établit ainsi à 25,5 %.

À la session 2013, 115 postes étaient offerts au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), les deux tiers au bénéfice de l'enseignement du premier degré [2]. L'enseignement technique perd onze postes et celui du premier degré cinq, l'information-orientation en gagnant cinq. La baisse du nombre de candidats inscrits, amorcée en 2011, se ralentit en 2013 (- 8,3 %). Près de 300 candidats ont vu leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) retenu, soit 32 % des inscrits (29 % en 2012). Le ratio admis/inscrits se stabilise à 12 % depuis deux sessions. Il varie de 8,5 % en enseignement technique à 26,8 % en « information et orientation ». Tous les postes ont été pourvus.

70 postes ont été offerts au concours 2013 de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) contre 75 en 2012 [3]. Le nombre de candidats ayant présenté leur dossier RAEP en 2013 diminue de 6 % par rapport à l'an passé. Le taux de réussite s'établit en moyenne à 27,6 %, de 10,1 % dans la spécialité « administration et vie scolaire » à 50 %. Tous les postes ont été pourvus contrairement aux deux sessions précédentes.

Définitions

Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministère en charge de l'éducation nationale

Ils sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours de recrutement : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 modifié fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Depuis la session 2011, les épreuves d'admissibilité et d'admission ont évolué. Chacun des concours s'appuie désormais sur un dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les modalités de recrutement sont définies par le décret n° 2010-42 du 12 janvier 2010 et l'arrêté du 22 juin 2010.

Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite des concours de personnels de direction. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, ou rapport du nombre d'admis au nombre d'inscrits pour les concours de personnels d'inspection, en %.

[1] Concours des personnels de direction, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite (%)
Première classe - C1	50	217	196	101	50	25,5
Deuxième classe - C2	650	4 167	3 873	1 303	650	16,8
Total	700	4 384	4 069	1 404	700	17,2
Rappel 2012	800	4 485	4 112	1 577	800	19,5
Rappel 2011	750	4 404	4 083	1 442	750	18,4

[2] Concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Enseignement du premier degré	75	625	190	75	100,0	12,0
Information et orientation	15	56	38	15	100,0	26,8
Enseignement général	10	86	25	10	100,0	11,6
Lettres-langues vivantes	3	16	6	3	100,0	18,8
Lettres-histoire géographie	6	42	14	6	100,0	14,3
Mathématiques-sciences physiques et chimiques	1	28	5	1	100,0	3,6
Enseignement technique	15	176	45	15	100,0	8,5
Économie et gestion	6	72	20	6	100,0	8,3
Sciences et techniques industrielles	9	104	25	9	100,0	8,7
Total	115	943	298	115	100,0	12,2
Rappel 2012	125	1 028	301	124	99,2	12,1
Rappel 2011	110	1 234	304	110	100,0	8,9

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

[3] Concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Administration et vie scolaire	7	69	18	7	100,0	10,1
Allemand	2	6	4	2	100,0	33,3
Anglais	3	6	4	3	100,0	50,0
Arts plastiques	2	6	6	2	100,0	33,3
Économie et gestion	7	20	12	7	100,0	35,0
Éducation physique et sportive	4	18	8	4	100,0	22,2
Espagnol	3	8	5	3	100,0	37,5
Histoire-géographie	7	22	14	7	100,0	31,8
Italien	2	6	6	2	100,0	33,3
Lettres	10	23	18	10	100,0	43,5
Mathématiques	7	20	11	7	100,0	35,0
Portugais	1	2	1	1	100,0	50,0
Sciences de la vie et de la Terre	4	13	7	4	100,0	30,8
Sciences économiques et sociales	2	5	3	2	100,0	40,0
Sciences physiques et chimiques	5	13	9	5	100,0	38,5
STI - option arts appliqués	1	2	2	1	100,0	50,0
STI - option sciences industrielles	3	15	7	3	100,0	20,0
Total	70	254	135	70	100,0	27,6
Rappel 2012	75	270	129	68	90,7	25,2
Rappel 2011	80	269	130	72	90,0	26,8

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

Présentation

À la session 2013, 1 625 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ASS (58,3 % aux concours externes, 41,7 % aux concours internes) contre 1 809 en 2012, soit une baisse de 10 % [1]. Un peu plus de 9 postes sur 10 correspondent à des concours déconcentrés (secrétaire et adjoint administratifs, infirmier, assistant de service social) et près des trois quarts sont destinés à la filière administrative. Les candidats présents sont plus nombreux aux concours externes (+ 10 %) contrairement aux concours internes (- 8 %). Néanmoins, le taux de déperdition des candidats inscrits/présents reste élevé aux concours externes : moins de la moitié des inscrits étaient présents dans la filière administrative. 4,9 % des présents aux concours externes ont été admis, 4,3 % aux concours internes, soit un taux de réussite global de 4,6 %, légèrement en recul par rapport à la session précédente (5,1 %). La filière administrative enregistre toujours des taux de réussite particulièrement faibles dans les deux voies de recrutement par rapport à la filière sociale et de santé où tous les postes n'ont pas été pourvus [2]. De plus, 468 candidats ont été admis à la première session de recrutements réservés pour 662 postes offerts dans les filières administrative, sociale et de santé.

À la session 2013, 128 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de personnels des bibliothèques (49,2 % aux concours externes, 50,8 % aux concours internes) contre 109 en 2012, soit une hausse de 17,4 %, très contrastée selon la voie de recrutement [3]. Les candidats présents sont également plus nombreux, de l'ordre de 14 % pour chacune des deux voies. L'écart entre le nombre d'inscrits et celui des présents reste marqué : 61 % des inscrits ne se sont pas présentés à la première épreuve. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (4,2 %) qu'aux concours externes (1,6 %). Les taux de réussite aux concours de bibliothécaire sont parmi les plus faibles. La totalité des postes ouverts a été pourvue, à l'exception du concours interne de conservateur. De plus, 10 candidats ont été admis aux examens professionnalisés réservés de la filière bibliothèque pour 62 postes offerts à la première session organisée en 2013.

Définitions

Le recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)

Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Le lieu d'affectation est indépendant de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Pour les autres corps, ce sont des concours dits « déconcentrés », c'est-à-dire des recrutements organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir dans le ressort de l'académie organisatrice du recrutement. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Par conséquent, le lieu d'affectation dépend directement de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Depuis la session 2012, les personnels de laboratoire sont intégrés dans les corps analogues de la filière ITRF.

Les concours de personnels des bibliothèques

Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la session 2009. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes est comptabilisé avec le concours interne de conservateur. Depuis 2011, ce concours n'est plus spécifiquement réservé aux chartistes. La session 2013 est la première année d'organisation des concours de bibliothécaires assistants spécialisés, classe normale et classe supérieure, nouveau corps regroupant l'ensemble de la catégorie B de la filière bibliothèque (assistants des bibliothèques et bibliothécaires adjoints spécialisés) créé dans le cadre du « nouvel espace statutaire ».

Recrutements réservés

La loi 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, autorise l'ouverture, durant quatre ans maximum, de recrutements réservés pour les agents contractuels remplissant certaines conditions pour l'accès à certains corps de fonctionnaires.

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Définitions des taux - Voir 9.21.

Sources :

- MENESR-DEPP/Système de gestion Ocean.
- MENESR-DGRH.

[1] Concours de personnels ASS, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	68	6 272	3 613	68	1,9
Secrétaire administratif de classe normale (2) (3)	233	14 233	5 369	230	4,3	257	10 402	6 591	257	3,9
Secrétaire administratif de classe supérieure	58	4 370	1 648	58	3,5	57	2 912	1 697	57	3,4
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe (2) (3)	273	18 918	9 048	271	3,0	255	5 568	3 637	255	7,0
Total filière administrative	564	37 521	16 065	559	3,5	637	25 154	15 538	637	4,1
Évolution 2013/2012 (7)	-8,6	13,2	7,8	-9,4	-0,6	-11,2	-8,1	-8,3	-10,9	-0,1
Médecin (4)	47	46	42	31	73,8	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (5)	-	-	-	-	-	18	58	47	18	38,3
Assistant de service social	45	553	350	44	12,6	23	60	33	15	45,5
Infirmier (6)	291	2 425	1 729	254	14,7	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	383	3 024	2 121	329	15,5	41	118	80	33	41,3
Évolution 2013/2012 (7)	-12,0	42,9	27,2	-10,4	-6,5	2,5	78,8	42,9	32,0	-3,3
Total	947	40 545	18 186	888	4,9	678	25 272	15 618	670	4,3
Évolution 2013/2012 (7)	-10,0	15,0	9,8	-9,8	-1,0	-10,4	-7,9	-8,1	-9,5	-0,1

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Pour la session 2013, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif de 1^{re} classe sont des concours interministériels.

(3) Y compris administration centrale.

(4) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

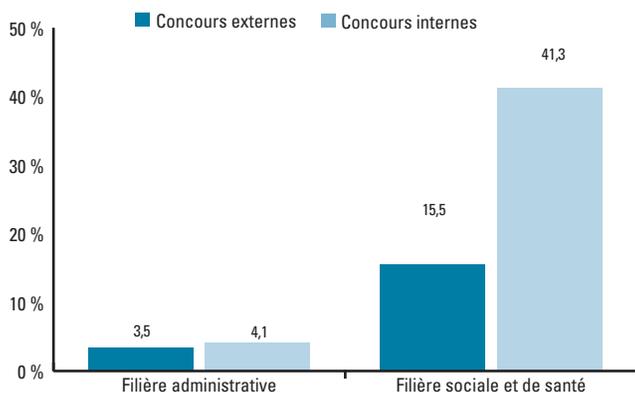
(5) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

(6) Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

(7) Évolution en %, en point pour les taux.

[2] Taux de réussite selon la filière, session 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[3] Concours de personnels des bibliothèques, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Conservateur	12	1 230	454	12	2,6	20	468	202	18	8,9
Bibliothécaire	14	2 958	1 162	14	1,2	10	736	411	10	2,4
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	20	3 110	1 065	20	1,9	15	646	317	15	4,7
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	8	464	218	8	3,7	6	265	161	6	3,7
Magasinier principal des bibliothèques	9	3 691	1 145	9	0,8	14	755	392	14	3,6
Total	63	11 453	4 044	63	1,6	65	2 870	1 483	63	4,2
Évolution 2013/2012 (1)	8,6	7,9	14,5	8,6	0,0	27,5	11,6	13,6	28,6	0,4

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

Présentation

À la session 2013, 1 869 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement de personnels ITRF (59 % aux concours externes, 41 % aux concours internes), soit une baisse de 9 % par rapport à la session précédente [1]. 56 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs), 29 % aux concours de techniciens de catégorie B, et 15 % aux concours d'adjoints techniques de catégorie C. On compte 24 candidats présents pour un poste aux concours externes, 18 aux concours internes.

1 669 candidats ont été reçus à un concours ITRF, soit un taux de couverture de 89,3 % (89,0 % en 2012), inférieur aux concours externes (88,1 %) par rapport aux concours internes (91,0 %). Les concours d'adjoints techniques enregistrent toujours les taux les plus élevés.

Le taux de réussite global s'établit à 4,2 % au lieu de 4,6 % aux deux dernières sessions. Il demeure légèrement plus élevé aux concours internes (5,1 %) qu'aux concours externes (3,7 %). Pour les deux voies de recrutement, les taux les plus élevés concernent les concours de catégories B et C.

Pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 533 admis dont 63,7 % aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements.

Tous corps et toutes voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble plus d'un tiers des lauréats (36,7 %) ; cette part atteint 49,6 % aux concours internes et 27,4 % aux concours externes.

De plus, 2013 est la première des quatre sessions pour lesquelles des contractuels peuvent postuler au titre des recrutements réservés : 813 candidats ont été reçus aux concours réservés pour 1 047 postes offerts.

Définitions

Les concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistique et calcul scientifique ; F : information, documentation, culture, communication, édition, Tice ; G : patrimoine, logistique, prévention et restauration ; J : gestion et pilotage).

À compter de la session 2012, les techniciens de laboratoire ont été intégrés aux ITRF. Les recrutements s'opèrent désormais dans le corps des techniciens de recherche et de formation dans les BAP A et B.

L'arrêté du 28 décembre 2011 fixe les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ITRF. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale.

Le jury d'admission établit la liste des candidats admis au niveau de chaque établissement dans lequel au moins un poste est offert dans un emploi-type. Les concours de catégories B et C sont organisés au niveau des académies, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement d'enseignement supérieur appartenant à chacune de ces dites zones.

Les recrutements réservés

La loi Sauvadet du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique prévoit un plan de titularisation d'agents non titulaires pendant quatre années à partir de la session 2013, sous condition d'ancienneté de services. Les épreuves prennent en compte les acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Inscrits

Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite du concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été reçu.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours de personnels ITRF, session 2013

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Ingénieur de recherche (IGR)	A	13	383	369	13	3,5	1	3	3	1	33,3
	B	7	219	217	7	3,2
	C	11	233	233	11	4,7	2	4	4	2	50,0
	D	7	112	112	7	6,3	2	14	14	2	14,3
	E	48	920	901	38	4,2	24	393	393	22	5,6
	F	10	213	208	9	4,3	4	17	17	1	5,9
	G	4	46	46	4	8,7	4	27	27	4	14,8
	J	9	162	162	5	3,1	16	189	189	14	7,4
Total	109	2 288	2 248	94	4,2	53	647	647	46	7,1	
Ingénieur d'études (IGE)	A	20	663	650	18	2,8	11	93	92	9	9,8
	B	8	365	363	8	2,2	2	22	22	1	4,5
	C	21	437	437	19	4,3	4	30	30	4	13,3
	D	17	646	646	15	2,3	2	5	4	1	25,0
	E	121	3 549	3 515	107	3,0	36	615	615	30	4,9
	F	55	2 551	2 545	52	2,0	22	239	238	21	8,8
	G	29	540	540	22	4,1	13	138	136	13	9,6
	J	118	6 143	6 099	98	1,6	70	2 079	2 038	55	2,7
Total	389	14 894	14 795	339	2,3	160	3 221	3 175	134	4,2	
Assistant ingénieur (ASI)	A	12	492	296	11	3,7	10	106	106	10	9,4
	B	10	382	185	10	5,4	4	60	59	4	6,8
	C	17	222	126	15	11,9	10	76	75	10	13,3
	D	3	63	30	3	10,0
	E	36	1 248	635	33	5,2	28	731	720	28	3,9
	F	25	744	360	22	6,1	13	105	104	12	11,5
	G	14	182	105	8	7,6	19	225	215	16	7,4
	J	50	3 589	2 060	38	1,8	76	4 025	3 954	59	1,5
Total	167	6 922	3 797	140	3,7	160	5 328	5 233	139	2,7	
Technicien RF	A	40	514	297	39	13,1	6	50	49	5	10,2
	B	15	280	180	15	8,3	15	113	110	15	13,6
	C	36	170	102	24	23,5	4	15	15	4	26,7
	D	2	22	6	1	16,7
	E	62	582	424	57	13,4	22	157	153	22	14,4
	F	23	575	361	22	6,1	17	158	158	16	10,1
	G	26	182	125	19	15,2	31	265	261	24	9,2
	J	94	2 881	2 024	93	4,6	155	2 264	2 232	151	6,8
Total	298	5 206	3 519	270	7,7	250	3 022	2 978	237	8,0	
Adjoint technique	A	35	266	172	34	19,8	29	119	118	29	24,6
	B	27	249	197	25	12,7	11	60	58	11	19,0
	C	6	32	17	4	23,5	1	1	1	1	100,0
	D
	E
	F	2	97	64	2	3,1	4	40	40	4	10,0
	G	34	202	158	31	19,6	31	135	129	30	23,3
	J	35	1 527	1 078	32	3,0	68	1 340	1 326	67	5,1
Total	139	2 373	1 686	128	7,6	144	1 695	1 672	142	8,5	
Ensemble	A	120	2 318	1 784	115	6,4	57	371	368	54	14,7
	B	67	1 495	1 142	65	5,7	32	255	249	31	12,4
	C	91	1 094	915	73	8,0	21	126	125	21	16,8
	D	29	843	794	26	3,3	4	19	18	3	16,7
	E	267	6 299	5 475	235	4,3	110	1 896	1 881	102	5,4
	F	115	4 180	3 538	107	3,0	60	559	557	54	9,7
	G	107	1 152	974	84	8,6	98	790	768	87	11,3
	J	306	14 302	11 423	266	2,3	385	9 897	9 739	346	3,6
Total	1 102	31 683	26 045	971	3,7	767	13 913	13 705	698	5,1	
Rappel 2012		1 196	32 001	25 854	1 059	4,1	856	14 383	14 210	768	5,4